



**Conseil municipal
du 12 février 2013**

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2013



**Commune de Le Grau-du-Roi
Port Camargue**

SOMMAIRE

Introduction **page 4**

Rappels sur la présentation du budget et sur le Débat d'Orientations Budgétaires **page 5**

I. Les données du contexte budgétaire : le budget 2013 sous contrainte : **page 6**

- Les concours financiers de l'Etat : le gel des dotations annoncé en 2010 se poursuit avant les réductions annoncées de 2014 et 2015
- Les recettes fiscales : revalorisation des bases fiscales de 1.8%
- L'inflation pour 2013 en léger repli

II – Les grandes lignes de l'exécution budgétaire 2012 : **page 8**

L'évolution des principaux postes budgétaires :

- A. Les recettes :** en fonctionnement et en investissement
- B. Les dépenses :** en fonctionnement et en investissement

III - Les éléments de prospective budgétaire dans laquelle s'insère le budget 2013 : **page 16**

A. La section de fonctionnement.

1. Les dépenses de fonctionnement

- Les charges générales
- Les dépenses de personnel maîtrisées
- Les participations communales en constante progression
- Le soutien au monde associatif et au CCAS
- Les sports et la Jeunesse
- L'animation de la station
- Les intérêts de la dette

2. Les recettes de fonctionnement

- Les dotations de l'Etat et la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)
- La fiscalité locale : 2013 : une 5^{ème} année de maintien des taux
- Les droits de mutation
- La taxe sur l'électricité
- L'évolution de l'attribution de compensation versée par la CCTC
- Les recettes du produit des jeux suivent les tendances du contexte économique

B. La section d'investissement

1. Les recettes d'investissement

- L'autofinancement
- Le FCTVA
- La Taxe d'Aménagement
- Les amortissements
- L'emprunt

2. Les dépenses d'investissement

**IV - La ville poursuit sa dynamique :
des partenariats pour une démarche projets et de qualité:**

page 26

- La régie autonome du Port de plaisance de Port Camargue
- Le camping de l'Espiguette
- La Communauté de Communes Terre de Camargue
- Le Seaquarium
- L'Office de Tourisme

Poursuivre et consolider la démarche qualité : le nouveau classement de la commune en « Station touristique » et le classement de l'Office de Tourisme en catégorie 1

**LES PROJETS 2013 : modernisation des infrastructures publiques et qualité de vie –
Des projets porteurs d'avenir**

page 30

- **Les projets pour l'avenir de la cité :**
 - L'hôtel de ville
 - Un nouvel Office de Tourisme
 - L'opération de réhabilitation des terrains du Centre Médical
 - La Salle Multifonctions
 - Le complexe sportif : Palais des sports et Plateau sportif
 - Le Palais de la Mer
- **La modernisation des services :**
 - Garantir un réseau informatique performant
 - L'extension des réseaux de fibre optique et le projet de vidéo-projection
- **L'amélioration du cadre de vie**
 - La voie cyclable de la route de l'Espiguette
 - L'amélioration de la voirie
 - Et d'autres projets...
- **La sauvegarde de l'environnement et le maintien de l'espace littoral**
 - Le projet de deuxième cordon dunaire
 - Les plages en préparation de saison : confort et nettoyage raisonné
 - Chantier de lutte contre le *Baccharis halimifolia* à l'Espiguette
 - Equipement de canalisation de la fréquentation et de sensibilisation sur le littoral de l'Espiguette
- **L'appui à l'activité économique et à l'accès au logement**
 - Faciliter l'installation des artisans et commerçants locaux : les hangars artisanaux
 - Promouvoir l'habitat et faciliter l'accession à la propriété

Budgets annexes

page 37

- A. Domaine Locatif**
 - Le Palais de la Mer
 - L'Hôtel Résidence de Camargue
 - Le Village Vacances
 - La Résidence St-Vincent
- B. Odas régies**
- C. Régie des services urbains**
- D. Chambre funéraire**

Annexes

page 40

Introduction

La gestion engagée jusqu'ici a permis à la commune de tenir une situation financière saine.

Le budget 2013 va s'inscrire dans un contexte national contraint qui nous amènera à engager les services dans toujours plus rigueur de gestion, dans la recherche permanente de réduction de la dépense.

C'est aussi dans un souci permanent d'amélioration de la qualité de service, de la modernisation des structures et de la qualité du cadre de vie que nous agissons.

Construire un nouvel hôtel de ville, offrir une nouvelle salle multifonctions et préparer un meilleur avenir pour notre ville sont autant d'engagements que nous souhaitons tenir et qui verront le jour en 2013 et 2014.

Si nous suivons cet objectif de qualité et de modernité pour que la ville soit un lieu de vie, un lieu touristique toujours prisé, que les services à la population soient de qualité, que nos citoyens puissent accéder à la propriété... nous poursuivons ce but sans grever le budget des ménages.

En témoignent les projets pour la rénovation des espaces dévolus à la jeunesse et aux structures associatives.

En témoignent les efforts que nous avons voulu mener et qui vont se concrétiser en matière de projets d'habitat ou de construction des espaces artisanaux permettant de faciliter l'accès à la propriété à nos citoyens et à nos artisans.

En témoignent encore les investissements que nous menons pour la rénovation du cadre de vie, pour une modernisation de nos structures, pour une offre toujours plus appropriée de nos équipements et des services rendus aux citoyens.

En témoigne enfin notre choix de ne pas avoir fait appel à la fiscalité des ménages depuis plusieurs années.

Ce DOB s'inscrit dans le même respect, celui de nos engagements.

Rappels sur la présentation du budget et sur le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB)

La préparation budgétaire :

Préparé par l'exécutif et approuvé par l'assemblée délibérante de la collectivité locale, le budget est l'acte qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses d'une année donnée. Acte prévisionnel, il peut être modifié ou complété en cours d'exécution par l'assemblée délibérante (*budget supplémentaire, décisions modificatives*).

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalent les dépenses. Schématiquement, la section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes.

L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement, est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté par la collectivité, le surplus constituant de l'autofinancement qui permettra d'abonder le financement des investissements prévus.

La section d'investissement présente les programmes d'investissement nouveaux ou en cours. Elle retrace les dépenses et les recettes ponctuelles qui modifient la valeur du patrimoine comme les dépenses concernant des capitaux empruntés, les acquisitions immobilières ou des travaux nouveaux (*construction d'un nouvel équipement*).

Ainsi, la capacité d'autofinancement est la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement. Cet excédent alimente la section d'investissement en recettes.

Le vote du budget doit être précédé du Débat d'Orientations Budgétaires.

A noter que la 3^{ème} Loi de Finances Rectificatives 2012 précise en son article 46 que le vote des budgets et des taux d'imposition doit intervenir avant le 15 avril (*précédemment le 31 mars sauf en année de renouvellement des conseils*).

Le débat d'orientations budgétaires :

Instauré par la loi du 6 février 1992, le Débat d'Orientations Budgétaires est obligatoire dans les communes de plus de 3 500 habitants (*article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales*).

Ce débat qui doit se dérouler dans les deux mois qui précèdent l'examen du budget primitif n'a aucun caractère décisionnel mais doit néanmoins faire l'objet d'une discussion à l'issue de laquelle le Conseil Municipal prend acte de sa tenue sous forme d'une délibération.

Il permet à l'assemblée délibérante d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité, de présenter une situation financière de l'exercice écoulé, de mettre en lumière certains éléments bilanciaux rétrospectifs et de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif. Il est l'occasion de vérifier la pertinence des lignes d'action directrices proposées et adoptées par l'équipe municipale en matière budgétaire.

Véritable outil de prospective, il constitue un moment essentiel dans la vie de notre collectivité, préalablement à l'adoption du Budget Primitif.

Le présent document introductif au Débat d'Orientation budgétaire (DOB) présentera plusieurs parties:

- les données du contexte budgétaire,
- les grandes lignes de l'exécution budgétaire 2012,
- les premiers éléments de prospective budgétaire dans laquelle s'insère le budget 2013.

I. Les données du contexte budgétaire :

le budget 2013 sous contrainte

Faire un rappel du contexte économique permet d'éclairer les conditions d'exécution du budget à venir. En effet l'environnement économique peut avoir des conséquences souvent importantes sur les budgets des collectivités territoriales.

Le débat d'orientations budgétaires de l'exercice 2013 s'inscrit dans un environnement financier et économique contraint. L'exercice 2013 sera placé sous le signe de la rigueur et de la raréfaction des moyens. Ce climat va se traduire par une vigilance accrue sur les dépenses de fonctionnement. Mais un budget anti-crise passe par un investissement pour l'avenir, la ville se doit de demeurer un acteur économique à part entière et d'optimiser sans cesse le service public, sans trop peser sur les budgets des ménages.

Le projet de loi de finances pour 2013 a été définitivement adopté le 31 décembre dernier (*JO du 1^{er} janvier 2013*) par l'Assemblée nationale.

2013 marquera la 3^{ème} année du gel des dotations de l'Etat avant une réduction annoncée pour les années 2014 et 2015.

▪ Les concours financiers de l'Etat : le gel des dotations se poursuit avant les réductions annoncées de 2014 et 2015

Globalement, les concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales s'élèvent à 59,9 milliards d'€ pour 2013.

Alors qu'elles étaient indexées jusqu'en 2010, 2013 sera la troisième année consécutive de gel de l'enveloppe des dotations de l'Etat avant la diminution projetée pour 2014/2015.

Ainsi, la DGF (*Dotation Globale de Fonctionnement*) principal concours financier de l'Etat aux collectivités ne fait plus l'objet d'indexation (*que ce soit sur l'inflation prévisionnelle ou sur la croissance du PIB*). En 2010 elle s'élevait à 41,09 milliards d'euros, à 41,4 milliards d'euros en 2011 pour atteindre 41,5 milliards en 2013 (*soit une petite hausse de 0,2 %*). Ce qui se traduit, compte-tenu de la création de nouvelles intercommunalités et de la hausse démographique, par une baisse de la DGF individuelle des communes, sauf pour celles qui bénéficient de la dotation de solidarité rurale (DSR) ou de la dotation de solidarité urbaine (DSU).

La commune compte 8277 habitants permanents (*population légale en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2013*). Ce recensement est particulièrement important puisqu'il conditionne le montant de la dotation globale de fonctionnement par l'Etat à la collectivité et fournit des indications importantes sur la gestion de la ville.

Population légale en vigueur réactualisée au 1^{er} janvier 2012

Population municipale :	7995
Population comptée à part* :	105
Population totale :	8100

**habitants dont la résidence habituelle est sur une autre commune mais qui ont conservé une résidence sur le territoire (Cf. annexe).*

La commune a réalisé une enquête de recensement en janvier-février 2012. Ces chiffres ne constituaient que des éléments intermédiaires pour le calcul définitif des populations légales. En effet afin d'assurer l'égalité de traitement entre les communes, la population de chacune d'elles a été calculée à une même date : celle du milieu de la période 2008-2012, soit le 1^{er} janvier 2010.

Population légale en vigueur réactualisée au 1^{er} janvier 2013

Population municipale :	8178
Population comptée à part :	99
Population totale :	8277

La population DGF au 1^{er} janvier 2012 est de 26 338 habitants (résidents permanents + résidences secondaires)

Les nouvelles populations légales seront authentifiées par un décret. Les nouveaux chiffres de population prendront effet au 1^{er} janvier 2014.

La Dotation Générale de Décentralisation, la Dotation Spéciale Instituteurs, n'évolueront pas par rapport à 2012.

Le produit des amendes de police de la circulation sera en hausse.

▪ **Les recettes fiscales : revalorisation des bases fiscales de 1.8 %**

La loi de finances pour 2013 revalorise de 1.8 % les valeurs locatives servant de bases aux impôts directs locaux. Toutes les propriétés, bâties et non bâties, immeubles industriels, sont concernées.

La réforme des valeurs locatives foncières a été repoussée à début 2015, suite à un amendement sénatorial à la loi de finances rectificative pour 2012 (LFR 2012) adopté durant l'été.

La commune a, en collaboration avec les services fiscaux et avec l'aide d'un cabinet lancé une campagne de vérification des logements déclarés vacants, cela dans un souci d'équité fiscale.

▪ **L'inflation pour 2013 en léger repli**

L'inflation moyenne a ralenti légèrement en 2012 par rapport à l'année précédente malgré une forte hausse des prix de l'alimentation et des prix de l'énergie toujours élevés. L'inflation s'est ainsi élevée en moyenne à 2% en 2012.

Sous l'effet de la crise et de la dégradation du marché de l'emploi, l'inflation devrait continuer son mouvement de ralentissement, selon les experts.

En 2013, l'inflation devrait s'établir aux alentours de 1,8 %, du fait d'un possible repli de l'inflation des biens énergétiques et manufacturés.

Cette évolution aura une incidence sur les dépenses de la commune.

II. Les grandes lignes de l'exécution budgétaire 2012

Les prévisions budgétaires municipales en recettes ont été atteintes, voire même dépassées, les dépenses très rigoureusement contrôlées, et ce, malgré une saison estivale plutôt moyenne.

Les crédits ouverts (*enveloppes budgétaires votées*) sont au total de 33.551 M€ en fonctionnement soit une augmentation de 2,55 % par rapport à l'exercice 2011 (32.717 M€) et 16.696 M€ en investissement soit une diminution de 22,06 %.

Le budget total consolidé (*budget principal et budget annexes*) de 50.247 M€ est en baisse de 5,67 %. Le budget principal représente 79,85 % du budget consolidé (*soit 40 123 M€*). Les budgets annexes représentant quant à eux 20,15 % (*10 124 M€*).

Les résultats globaux (sous réserve de l'approbation par le comptable public) :

Dépenses section de fonctionnement : 23 173 426 €: budget exécuté à 86,59 %
Recettes section fonctionnement : 27 646 982 €: budget exécuté à 103,30 %

▪ **Le résultat de l'exercice (section de fonctionnement)**

La gestion se solde par un excédent de fonctionnement de 4 473 556 € (*exercice précédent : 2 549 915 €*).

La prévision d'un virement à la section d'investissement entre **3 M€** et **3,1 M€** sera réalisable avec les 1.717.886 € de l'exercice 2011, soit un résultat de clôture à 6 191 442 € pour 4 294 635 € exercice précédent (décision lors du vote du compte administratif).

▪ **Les ratios budgétaires (budgétisé/réalisé) issus du budget principal population DGF 26338 HBTS (à la fin de la journée complémentaire) :**

COMPARATIFS ratios financiers nationaux (source Ministère de l'Intérieur ratios 2010 DGCL)

Ratios	Moins de 10000	Plus de 10000.	Budget ppal (CA provisoire)
Dépenses réelles de fonctionnement par habitant	1233	1337	816
Produit des impositions directes en euros par habitant	612	694	382
Recettes réelles de fonctionnement en euros par habitant	1510	1573	1 050
Dépenses d'équipement brut en euros par habitant	486	398	195
Encours de dette en euros par habitant	1329	1467	1868
DGF par habitant	317	267	206
Dépenses de personnel/Dép réelles de fonct	49.3%	53.1%	37,89 %
Dépenses de fonct. ⁽¹⁾ +remb. de dette/recettes réelles de fonctionnement	90.2%	93.4%	96,30 %
Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	32.2%	25.3%	23,88 %
Encours de dette/recettes réelles de fonctionnement	88.1%	93.3%	169,85%

▪ **Autres ratios /pop dgf (ca provisoire):**

*Frais de personnel /pop : 2012 = 309.10 € - 2011 = 292.46 € - 2010 = 291.50 € - 2009= 315,53 € (*atténuations de charges déduites*)

*Intérêts réglés à échéance : 2012 = 72,08 € - 2011= 70.96 € - 2010 = 74.92€ - 2009= 80,23 €

*Transferts versés (*participation aux syndicats, contingents EID SDIS, frais des élus, CCAS, OT, subventions aux 1901*) : 2012 = 140.57 € - 2011=138.82€ -2010= 136.91€ -2009=144,72 €

*Besoins des services (*charges à caractère général : Prestations, matériels, fournitures, honoraires, assurances, impôts, taxes diverses*) : 2012 = 217.31 € - 2011 = 204.16 € - 2010= 194.38 € 2009 = 264,29 €.

*Annuité de la dette : 194.70€ par habitants en 2012

L'évolution des principaux postes budgétaires

A. LES RECETTES : en fonctionnement et en investissement

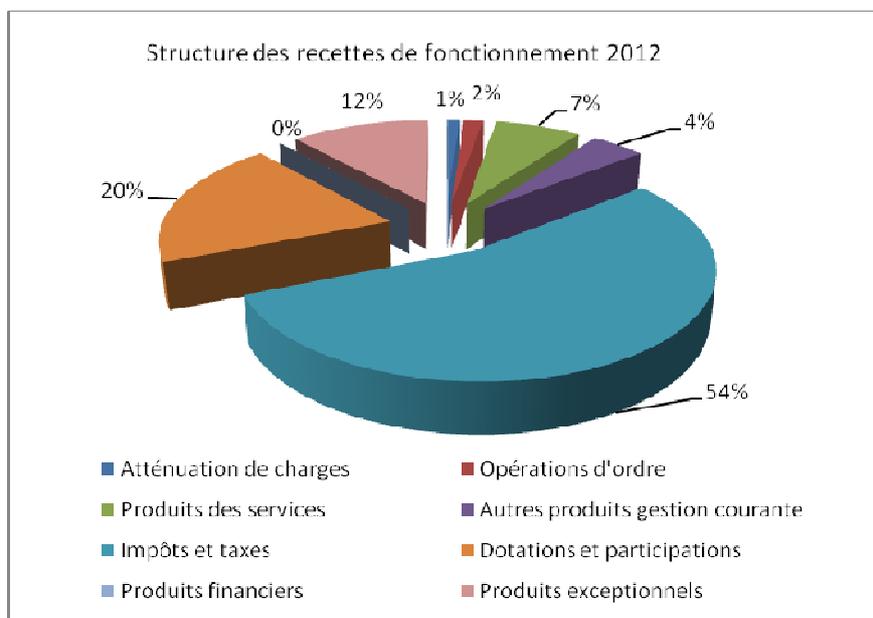
Tableau de comparaison des ressources 2012/2011
Budget Principal (réalisé)

RECETTES	2011		2012		Variation 2012/2011	
	€	%	€	%	€	%
FONCTIONNEMENT	25 620 700	100	27 646 982	100	2 026 282	7,91
Excédent antérieur reporté	1 744 720	6.81	0	0,00	-1 744 720	-100,00
Atténuation de charges	138 840	0.54	289 341	1,05	150 501	108,40
Opérations d'ordre	6166	0.02	453 186	1,64	447 020	7249,76
Produits des services	1 847 156	7.21	1 972 688	7,14	125 532	6,80
Impôts et taxes	14 965 504	58.42	15 053 960	54,45	88 456	0,59
Dotations et participations	5 692 967	22.22	5 438 997	19,67	-253 970	-4,46
Autres produits gestion courante	635 649	2.48	1 247 312	4,51	611 663	96,23
Produits financiers	603	0	585	0,00	-18	-3,06
Produits exceptionnels	589 095	2.30	3 190 914	11,54	2 601 819	441,66
INVESTISSEMENT	12 544 502	100	5 045 125	100	-7 499 377	-59,78
Opération d'ordre	1 307 266	10.42	1 685 741	33,41	378 475	28,95
Opérations patrimoniales	0	0		0,00	0	0,00
Dotations fonds divers	3 181 476	25.36	3 176 486	62,96	-4 990	-0,16
Subventions d'investissement	333 205	2.66	182 897	3,63	-150 308	-45,11
Emprunts et dette	7 721 000	61.56		0,00	-7 721 000	-100,00
Autre	1 555	0		0,00	-1 555	-100,00

En recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement se divisent en six catégories :

1. La fiscalité directe locale
2. Les subventions et participations de l'Etat et des autres collectivités (dont les dotations)
3. Les produits courants (locations, baux, revenus de l'exploitation, des services publics)
4. Les produits financiers
5. Les produits exceptionnels
6. Les produits calculés (reprises sur amortissements et provisions)



- **Atténuations de charges** : il s'agit du reversement au titre des contrats aidés, assurances statutaires...

- Les **produits des services** : les produits de services regroupent les recettes des divers de services non obligatoires (*écoles de musique et de théâtre*), redevances domaniales (*Port Camargue*), refacturation des mises à disposition de personnels via le budget annexe régie services urbains (*parkings*) et sur la restauration scolaire facturée à la communauté des communes terres de Camargue notamment, occupation du domaine public... en hausse de 6,80 %.

- **Impôts et Taxes** : regroupe différentes taxes locales (*Taxe d'habitation et taxes foncières*) mais aussi le droits d'occupation de domaine public : droits de place (*trottoirs*) horodateurs, foires et marchés en nette évolution.

* droits de place :
419 042 € en 2011
469 927 € en 2012

* droits de stationnement (*horodateurs*) :
247 045 € en 2012
254 605 € en 2011

Les recettes du parking des Baronnetts sont en hausse de 2,13 % à prix identique et celles des parkings et horodateurs en ville ont également une progression de 3,21 %.

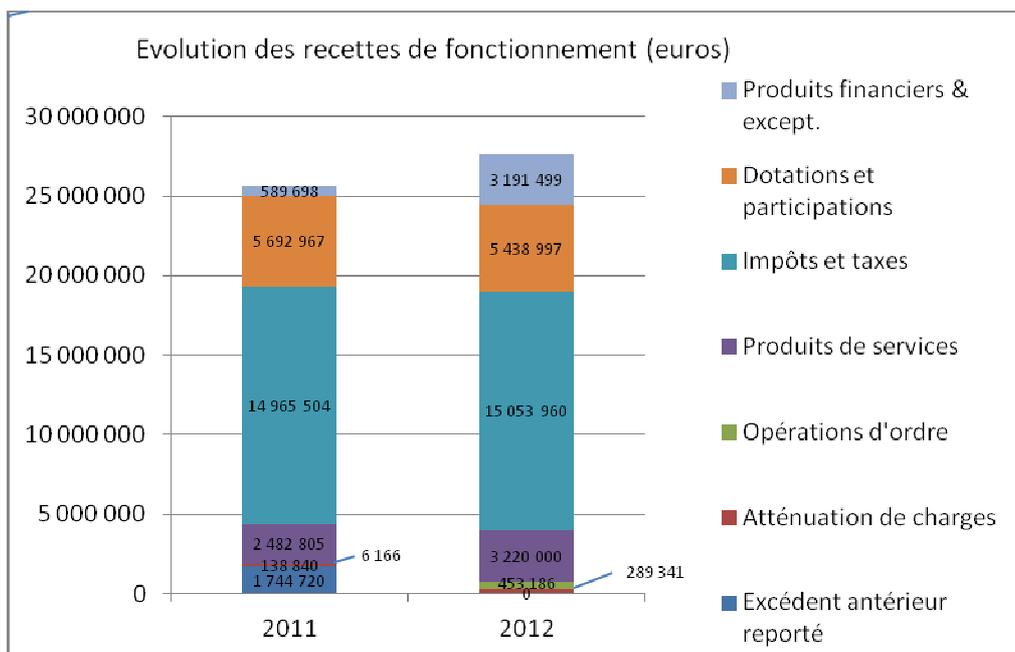
* taxe de séjour :
559 848 € en 2011
735 700 € en 2012

- **Droits de mutation** : ces droits sont proportionnels au volume de transactions immobilières sur le territoire de la commune. 1 282 587 € en 2012 pour 1 470 262 € en 2011.

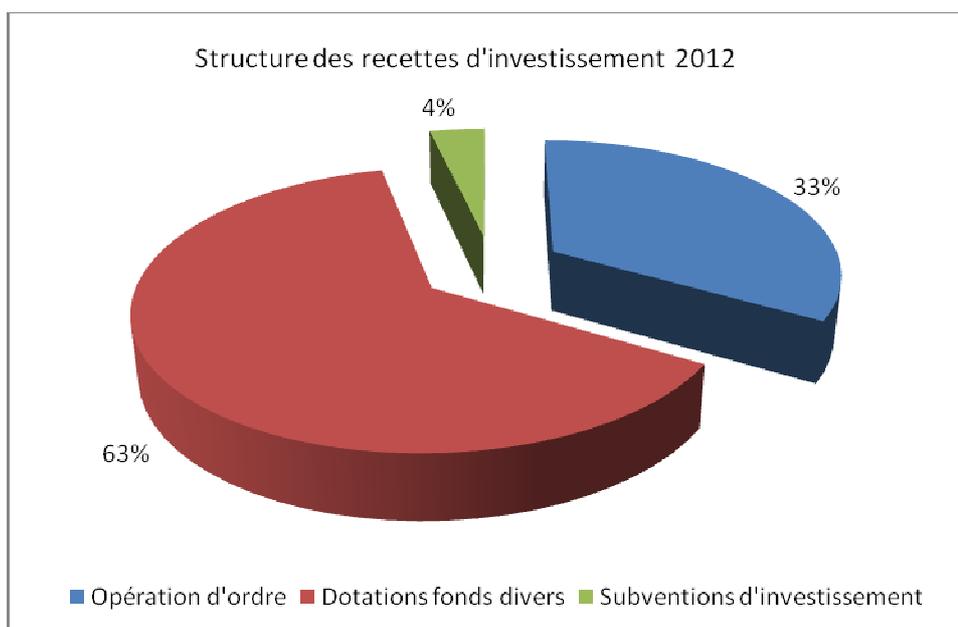
- **Dotations et participations** : DGF (*Dotation Globale de Fonctionnement*) 5 438 997 € en 2012 pour 5 120 539 € en 2011.

- **Autres produits de gestion courante** : Location immeubles (postes, appartements instituteurs), reversements d'excédent des budgets annexes notamment celui du budget annexe régie des services urbains constatant une progression en 2012 de 611 663 €. Elle provient surtout de l'excédent des budgets annexes (*en 2011, il était de 579 712 € alors qu'en 2012 il passe à 1 197 935 €, soit un écart de + 618 223 €*).

- **Produits exceptionnels** : produit de cession d'immobilisations, annulations de mandats, régularisations diverses (*taxes foncières Port Camargue antérieure à 2002*) progression de 2 601 819 € en 2012. Les produits exceptionnels divers sont en forte progression passant de 18 059 € à 3 117 181 € dus à la perception des taxes foncières perçues en retard (depuis 1996 à 2010) ainsi que les intérêts moratoires de la Régie de Port Camargue.



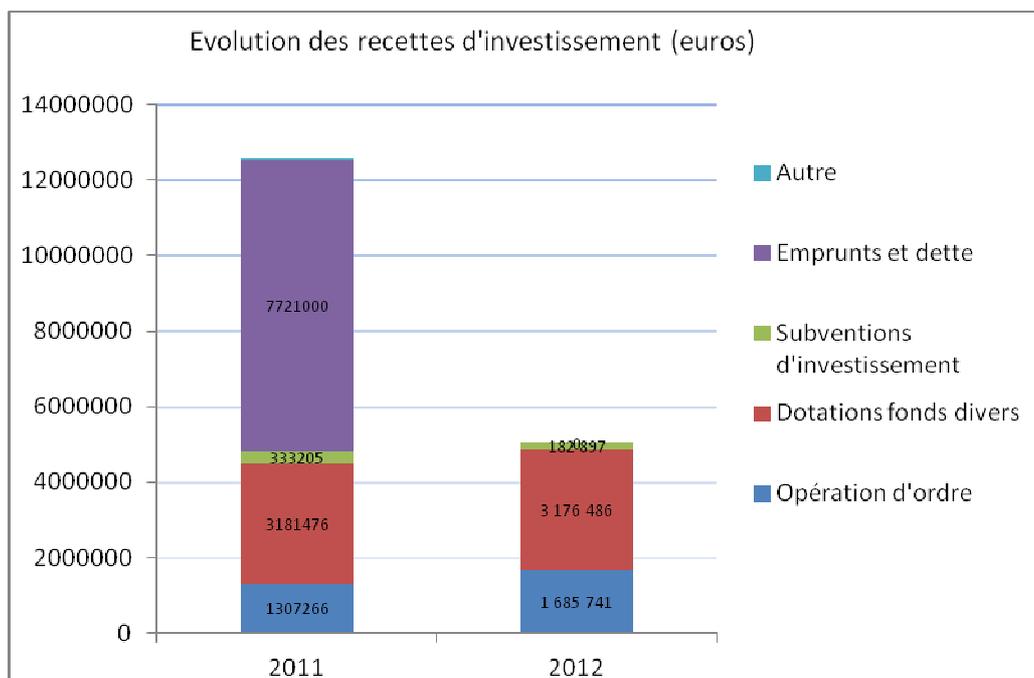
En recettes d'investissement :



- **Opération d'ordre** : il est constaté une variation de + 378 475 € (28,95 %) entre l'exercice 2011 et 2012.

- **Dotations fonds divers** : FCTVA, TLE, Excédent de fonctionnement 3 181 476 € en 2011 et 3 176 486 € en 2012.

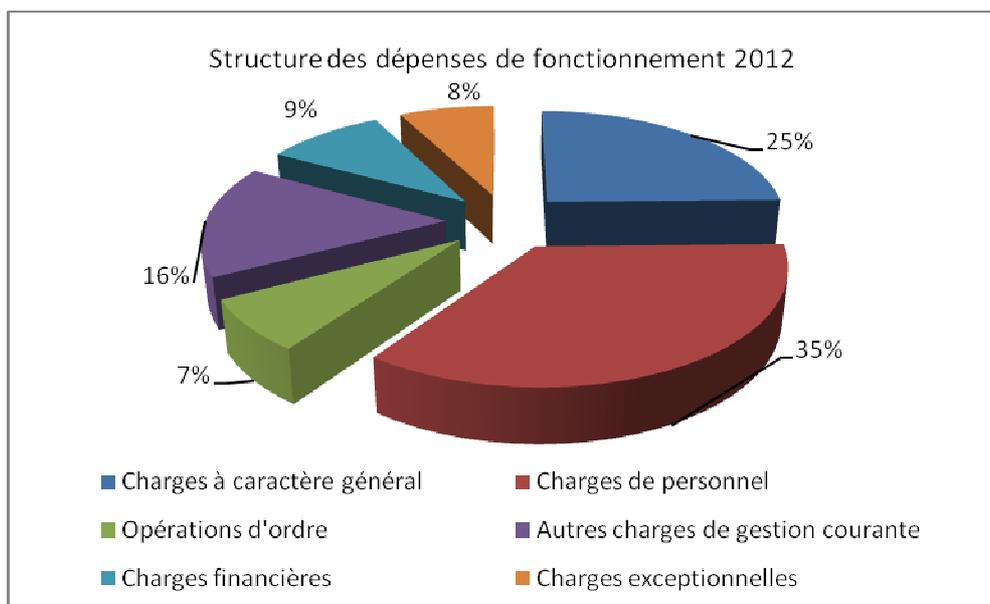
- **Emprunts et dette** : En 2011 ont été comptabilisés les emprunts de 2011 et 2012. Durant l'exercice 2012 aucun emprunt n'a été contracté.



B. LES DEPENSES : en fonctionnement et en investissement

Budget Principal (réalisé)

DEPENSES	2011		2012		Variation 2012/2011	
	€	%	€	%	€	%
FONCTIONNEMENT	21 326 065	100	23 173 426	100	1 847 361	8,66
Charges à caractère général	5 394 025	25,29	5 723 695	24,70	329 670	6,11
Charges de personnel	7 967 157	37,36	8 141 490	35,13	174 333	2,19
Opérations d'ordre	1 307 266	6,13	1 685 741	7,27	378 475	28,95
Autres charges de gestion courante	3 667 880	17,20	3 702 443	15,98	34 563	0,94
Charges financières	2 076 007	9,74	2 167 543	9,35	91 536	4,41
Charges exceptionnelles	913 730	4,28	1 752 514	7,56	838 784	91,80
INVESTISSEMENT	10 329 247	100	8 146 332	100	-2 182 915	-21,13
Solde d'exécution	3 306 452	32,01	0	0,00	-3 306 452	-100,00
Opération d'ordre	6 166	0,06	452 758	5,56	446 592	7242,81
Remboursement d'emprunt **	2 879 243	27,88	3 015 522	37,02	136 279	4,73
Immo incorporelle	171 540	1,66	8 800	0,11	-162 740	-94,87
Subventions versées	12 500	0,12	16 000	0,20	3 500	28,00
Immo corporelles	476 746	4,62	365 223	4,48	-111 523	-23,39
Immo en cours	3 476 016	33,65	4 287 445	52,63	1 811 429	52,11
Autres immob. Financières			585	0,01	585	0,00



En dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont divisées en six catégories :

1. Les charges à caractère général (*achat de petit matériel, entretien et réparations, fluides, assurances...*)
2. Les charges de personnel (*salaires et charges sociales*)
3. Les charges de gestion courante (*subventions et participations, indemnités des élus...*)
4. Les charges financières (*intérêts des emprunts, frais de renégociation...*)
5. Les charges exceptionnelles
6. Les charges calculées ou opérations d'ordre (*dotations aux amortissements et provisions...*) : contre partie de la diminution des recettes d'investissement

- **Charges à caractère général** : ces charges aussi qualifiées de « besoins des services » permettent de faire face aux achats de matériels de prestation de services, contrats divers de maintenances ou d'entretien taxe foncières... Elles ont connu en 2012 une progression de 6,11 % due en particulier à l'augmentation du prix des fluides et matières premières, indexation marché de prestation...

- **Charges de personnel** : tous les agents municipaux « ville » (*le secteur social n'est pas inclus puisque faisant partie du budget du CCAS*).

Au-delà d'augmentations non maîtrisables comme le GVT (*Glissement vieillesse-technicité, qui illustre la progression de l'ancienneté et de la qualification moyennes des effectifs communaux*) : avancements d'échelons, avancements de grades, changements de cadres d'emplois certaines d'autres mesures ont favorisé une augmentation de la dépense :

- Reclassement de la catégorie B (rédacteurs territoriaux),
- Recensement : emploi de 36 agents recenseurs en février et mars,
- Indemnité GIPA : 34 agents ont bénéficié de ces dispositions,
- Revalorisation de régimes indemnitaires.

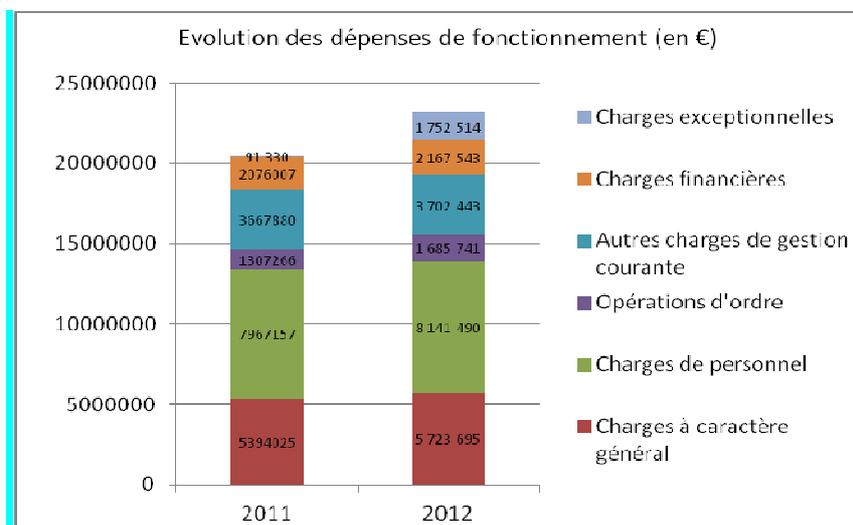
Il est important de noter que les dépenses de personnel ne représentent que 37.89% des dépenses réelles de fonctionnement hors opérations d'ordre (*Cf. tableau des ratios page 8*) alors que pour les communes de moins de 10 000 habitants celles-ci représentent 49.3% et 53.1% pour les communes de plus de 10 000 habitants.

- **Opérations d'ordre** : il s'agit des dotations aux amortissements et de la provision pour gros travaux qui affichent une très forte augmentation de 7242,81 % due à l'intégration de la TVA récupérable sur les investissements en régie. C'est la contrepartie de la diminution des recettes d'investissement.

- **Autres charges de gestion courante** : indemnités des élus (*charges comprises*), contributions obligatoires SDIS, EID, Syndicats...

- **Charges financières** : Intérêts de la dette, ICNE, frais financiers.

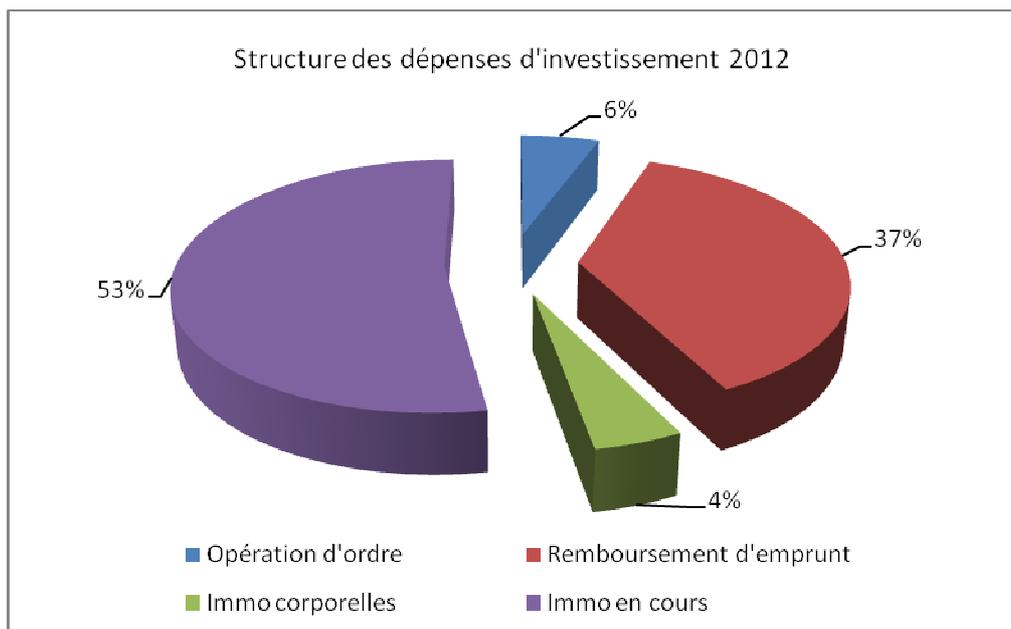
- **Charges exceptionnelles** : charges rattachées à cet exercice. Elles concernent principalement les dégrèvements des taxes foncières et des intérêts moratoires de 2009 (636 077 €) et de 2010 (606 456 €) de la Régie de Port Camargue.



TAUX DE REALISATION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT EN 2012

Charges à caractère général	96,35 %
Charges de personnel	98,40 %
Charges de gestion courante	99,10 %
Charges financières	99,10 %
Charges exceptionnelles	93,60 %
Charges calculées	99,80 %

En dépenses d'investissement :



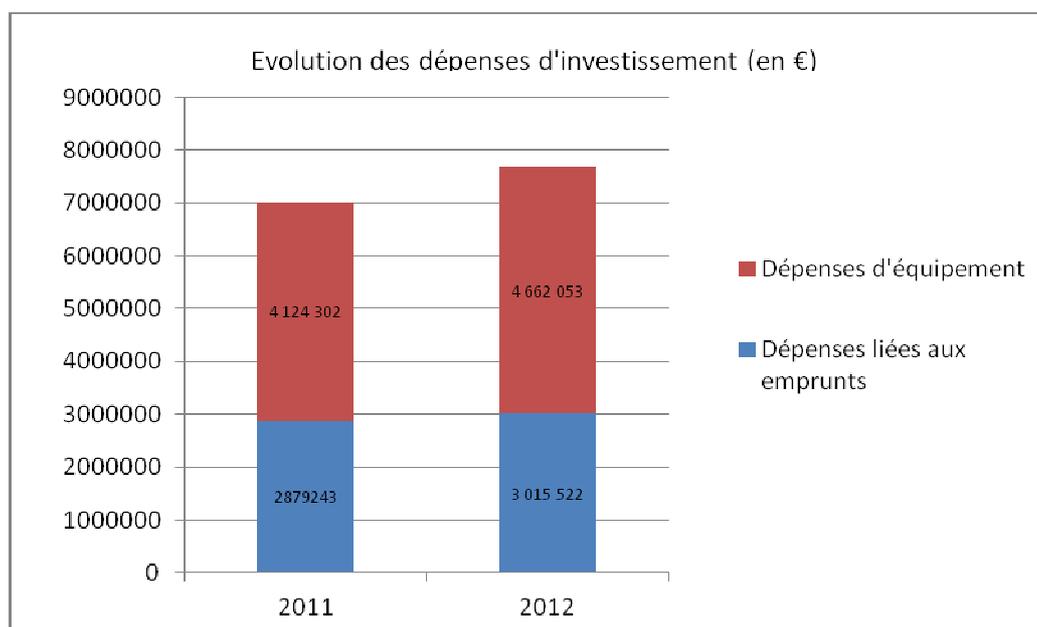
- **Solde d'exécution** : le solde d'exécution n'est qu'un arrêt de compte au 31/12 de l'année N-1. Il exprime le portage temporaire de fin d'exercice.

- **Immobilisations corporelles et incorporelles**: achat de biens meubles immeubles : terrains, réseau d'éclairage public, matériels, véhicules et programmes informatiques : en très forte diminution par rapport à 2011 notamment en raison des études dans le projet du futur hôtel de ville et de la salle multifonction réalisées sur l'année 2011. Sur les immobilisations corporelles et incorporelles les crédits ont été maîtrisés (-274 263 €), soit -57,69 % par rapport à 2011.

- **Immobilisations en cours** : la progression est due à l'exécution du programme en investissement et des projets majeurs : futur hôtel de ville, palais des sports, voirie, chantier de rénovation de Carrefour 2000,...

- **Opérations d'ordre** : augmentation de 446 430 € : L'intégration du remboursement de la TVA perçue sur l'investissement en régie explique la forte évolution.

- **Remboursement d'emprunt** (part capital) : Légère hausse de 4,73 %.



III – Les éléments de prospective budgétaire dans laquelle s’insère le budget 2013

A. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1. Les dépenses de fonctionnement

Compte tenu du contexte économique général, de la raréfaction de certaines ressources, les dépenses de fonctionnement devront faire l’objet d’une attention toute particulière.

▪ Les charges générales

Le contexte d’austérité dans lequel le budget 2013 va s’insérer conduira à une nécessaire maîtrise des charges générales.

Cependant au-delà de l’inflation (*augmentation des prix de l’énergie*), les dépenses peuvent augmenter en fonction d’autres paramètres comme la nécessaire amélioration des services aux usagers qui impose notamment de moderniser les services ou encore de répondre à certaines contraintes dans le domaine de la sécurité (*contrôle des établissements recevant du public, mises aux normes multiples, formation des agents liées aux contraintes règlementaires*), ainsi que dans le domaine de l’accessibilité.

▪ Les dépenses de personnel maîtrisées

Les dépenses de personnel ont affiché en 2012 une hausse de 2.19%. Comparativement à d’autres communes de strate identique les frais de personnel affichent une bonne maîtrise.

Il est à noter qu’au-delà d’augmentations non maîtrisables comme le GVT (*Glissement vieillesse-technicité, qui illustre la progression de l’ancienneté et de la qualification moyennes des effectifs communaux*) : avancements d’échelons, avancements de grades, changements de cadres d’emplois certaines d’autres mesures ont favorisé une augmentation de la dépense :

- Reclassement de la catégorie B (rédacteurs territoriaux),
- Recensement : emploi de 36 agents recenseurs en février et mars,
- Indemnité GIPA : 34 agents ont bénéficié de ces dispositions,
- Revalorisation de régimes indemnitaires.

Il est important de noter que les dépenses de personnel ne représentent que 37.89% des dépenses réelles de fonctionnement hors opérations d’ordre (*Cf. tableau des ratios page 8*) alors que pour les communes de moins de 10 000 habitants celles-ci représentent 49.3% et 53.1% pour celles de plus de 10 000 habitants.

C’est grâce à son personnel que la collectivité peut mettre en œuvre des services publics adaptés aux besoins et que nous souhaitons de qualité pour nos concitoyens. Les frais de personnel représentent une part du budget qui évolue chaque année.

Ce sont ainsi 220 agents qui travaillent à l’année pour la commune, 59 pour le CCAS et 47 pour l’EHPAD soit un total de 326 agents.

La collectivité fait appel à un personnel saisonnier durant la période allant de mars à octobre. Un effectif d’environ 184 agents dont la durée d’embauche peut varier de 1 mois à 6 mois. La surveillance des plages et le gardiennage des parkings de la ville représentent les postes les plus importants en termes d’effectif recruté.

Il convient de noter que les charges versées sur les salaires, la médecine professionnelle, une partie des formations des agents, les reconstitutions de carrière dues à la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL), ne sont pas maîtrisables par la collectivité.

Pour 2013 les augmentations que nous pouvons anticiper seront les suivantes :

- **GVT** : évalué à **3%** d'augmentation,
- Le **SMIC** horaire qui a subi une hausse de 0.3% en janvier 2012 et de 1.95% en juillet 2012, augmente à nouveau 0.3% en janvier 2013 pour obtenir un tarif horaire brut de 9,43 €. Cela représente un salaire brut mensuel de 1.430,22 € sur la base de la durée légale de 35 heures hebdomadaires (*décret n° 2012-1429 du 19/12/12 – JO du 21/12/12*).
- La cotisation patronale **CNRACL** successivement à 27.30% en 2011 et à 27,40% en 2012 passe à **28.85%** en janvier 2013. Pour 2014, le taux est fixé à 30,25 % et pour 2015 à 30,30 %. L'augmentation du taux engendrera sur le budget 2013 un surcoût de l'ordre de 20 000€ (*calculs sur la base de la masse salariale agents CNRACL 2012*).
- La cotisation au **CNFPT** (formation) qui passe de 0.90% en 2012 à **1%** de la masse salariale au 1^{er} janvier 2013.

Pour ce qui concerne le CNAS (œuvres sociales) dans un esprit de solidarité avec les collectivités le taux de cotisation sera maintenu à 0,86 % pour l'année 2013.

Comme en 2007, la collectivité signe à nouveau cette année une convention d'audit avec le cabinet CTR afin de rechercher les possibilités d'optimisation des charges sociales et cotisations accidents du travail.

◆ *La formation*

Le développement de l'accès à la formation pour l'ensemble des agents de la collectivité favorise une meilleure qualification et augmente les perspectives d'évolution de carrière.

Le prélèvement cotisation CNFPT réduit à 0.90% en 2012 repasse à 1% de la masse salariale à compter du 1^{er} janvier 2013. En dehors des formations dispensées par le CNFPT entrant dans le champ de la cotisation des 1%, des formations payantes sont également proposées aux agents.

Il est à noter également que les frais de restauration et de déplacement sont pris en charge directement par le CNFPT au 1^{er} janvier 2013.

En 2012 le budget formation s'est élevé à plus de 17 000€ pour les agents de la commune avec des formations en espaces verts (*1500€ pour 10 agents du service espaces aménagés*), formations à l'armement (*6822€*), CACES et recyclage CACES (*38 agents des services techniques : 6600€*) Sécurité et secourisme au travail (*SST*) et recyclage SST : 190€, Habilitation électrique et recyclage par le CNFPT (*3 agents du Pôle Sécurité*) : 800€, Gestion de la DADSU par Cyril RH (*2 agents du service RH : 1460€*).

S'agissant du personnel du CCAS et de l'EHPAD ce sont 1475€ qui ont été dépensés pour le secteur animation, la petite Enfance et la résidence.

Ainsi pour l'année 2013, des formations seront programmées au plan de formation dans des secteurs divers : Assistant de prévention (*15 personnes*), CHS Module 2 en intra pour 18 personnes, 2 CACES Cariste, formation sécurité (*SSIAP 1 d'une valeur de 6000 € pour 6 personnes*), FCO (*formation continue obligatoire*) pour 3 agents de police municipale d'une valeur de 3750 €, sécurité SSIAP 3 recyclage...

Pour 2013 un budget équivalent à celui de 2012 devrait être prévu.

◆ *Un effort fourni sur l'aide à l'insertion professionnelle, l'accompagnement des jeunes par le biais de l'apprentissage et l'encadrement de stagiaires*

Comme les années précédentes la municipalité souhaite aider les personnes en difficulté d'insertion dans l'emploi par le biais des contrats aidés.

C'est ainsi que 6 personnes sont actuellement sous Contrat Unique d'Insertion (*CUI/CAE*) dans les différents services de la ville : Espaces Verts, Ressources Humaines, Marchés Publics...

Par ailleurs elle accompagne les jeunes dans leurs efforts de formation et de professionnalisation avec les contrats d'apprentissage. Actuellement la collectivité accueille 8 apprentis préparant des diplômes Petite Enfance, Travaux paysagers, Aide à la personne, BEPJPS.

Chaque année les services qui composent la commune et le CCAS accueillent de nombreux stagiaires pour des stages de découverte du milieu professionnel ou des stages obligatoires dans le cadre de cursus scolaires et universitaires : 54 stagiaires en 2011, 65 stagiaires en 2012.

◆ *La politique de prévention de la sécurité au travail*

○ La médecine préventive :

Depuis avril 2012, la collectivité a passé une convention avec un organisme privé de médecine préventive. Le montant de la prestation est de 0.45% de la masse salariale.

○ L'hygiène et la sécurité :

Le Service Sécurité et Contrôle a permis d'accompagner la démarche de constitution du document unique, document prenant en compte toutes les problématiques hygiène et sécurité au travail sur l'ensemble des postes de travail de la collectivité. L'élaboration du document pourra être finalisée en 2013.

D'autres mesures ont aussi été prises en matière de sécurité :

- tous les locaux occupés par des personnels ainsi que les véhicules du parc automobile seront équipés d'un matériel de trousse de premiers secours,
- tous les véhicules seront équipés d'éthylotests d'ici mars 2013,
- tous les services seront pourvus de fiches d'analyse des accidents de travail et d'un registre Hygiène et sécurité.

A noter que la collectivité a passé une convention avec le Centre de Gestion du Gard afin de bénéficier de visites de sécurité des locaux de travail par des ACFI. Le nombre de visites préalablement défini à 1 fois par an pour notre collectivité nous seront facturées 500 euros par visite.

La commune est devenue son propre assureur sur le risque maladie :

Les contrats de couverture des risques statutaires et risque automobile ont été dénoncés par la compagnie d'assurance de la commune au 31 décembre 2012. Une nouvelle consultation a donc été lancée. En découlent de nouvelles décisions de gestion.

Pour ce qui concerne le risque statutaire si la cotisation annuelle versée au nouvel assureur baisse (59 312.40€ HT (1.37% des salaires) au lieu des 69 270.00€ (1.60%) précédemment versés, il a été décidé en raison des statistiques et du coût d'externalisation, que la commune devienne son propre assureur pour le risque maladie.

Un provisionnement de 40 000€ est à prévoir sur le budget 2013 pour faire face à ce risque.

La maîtrise de la masse salariale reste un des objectifs majeurs pour 2013. La collectivité poursuivra ses optiques de gestion en maîtrisant au maximum ses dépenses de personnel.

Globalement l'enveloppe budgétaire y compris les personnels non titulaires devrait progresser aux alentours des 3%.

▪ **Des participations communales en constante progression :**

La commune finance différentes structures par le biais de participations communales, ce poste budgétaire devrait augmenter au moins du taux de l'inflation et parfois plus selon les structures.

Les différentes participations affichent une progression constante :

	2009	2010	2011	2012	2013
SDIS	906 322 €	917 198 €	929 121 €	949 377 €	968 459 €
E.I.D.	436 890 €	442 645 €	443 903 €	450 646 €	459 658 €
SIE Vistre	134 889 €	141 349 €	144 900 €	132 017 €	
SIVOM Baie Aigues-Mortes	89 429 €	151 925 €	91 400 €	85 900 €	

▪ **Le soutien au monde associatif et au CCAS :**

Il n'est plus besoin d'insister sur le dynamisme de la vie associative de notre cité. La ville compte en effet plus de 100 associations sportives, culturelles, caritatives ou traditionnelles.

Les investissements menés par la ville mais aussi les subventions versées permettent de soutenir activement le tissu associatif, très dynamique sur le territoire communal. La commune finance le fonctionnement des associations, les actions ponctuelles, met à disposition du matériel, des locaux et du personnel.

Outre la mise en place de véritables actions pédagogiques basées sur le sport en partenariat avec le monde associatif, la musique avec l'école municipale, la création avec les ateliers peinture et poterie encadrés par le personnel des centres, s'est ajoutée la découverte et présentation du monde marin et la protection du cordon dunaire, cette action pédagogique est encadrée par le personnel du Seaquarium.

Un travail de régulation des relations entre le monde associatif à la commune est également mené, par le cadre notamment de la passation et du suivi de conventions d'objectifs.

L'Office de Tourisme (OTSI), association loi 1901 bénéficie lui aussi du versement de subventions de la part de la commune :

2011 : 605 000€

2012 : 605 000€ et 12 500€ en équipement.

En 2013 le versement à l'OTSI représentera 565 000€ soit une réduction de 40 000€ qui pourra être compensée par les provisions dont ce dernier dispose.

La collectivité finance également le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), par une subvention de 1 100 000 € en 2012.

Le versement au CCAS restera à l'identique sur l'exercice 2013.

▪ **Les sports et la Jeunesse :**

Le Service des Sports : « pratiquer pour mieux choisir » : l'École des Sports :

L'école des sports mise en place pour le 1^{er} semestre de l'année 2012 a été fort appréciée des enfants et parents surtout pour la tranche d'âge de 4 à 6 ans.

Cette activité a été reconduite pour l'année scolaire 2012/2013. Ont été également mis en place des stages multi activités pour les 8/12 ans aux vacances de printemps et d'automne. Ces stages hebdomadaires vont être étendus à la période estivale en demi-journée pendant 6 semaines sur juillet et août.

Le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) :

Le CMJ reste l'apprentissage, pour nos jeunes élus, de la vie démocratique dans notre commune. Le CMJ du Grau du Roi propose des projets citoyens basés sur l'échange, la découverte et le partage. C'est dans cet esprit que le CMJ de notre ville s'est associé à celui de la ville de Nîmes.

Monsieur le Maire a prévu un « voyage citoyen » basé sur l'histoire et le devoir de mémoire pour 14 jeunes élus en avril à Cracovie avec visite des camps de concentration d'Auswitch.

La vie scolaire :

Le temps médian des classes primaires a été réorganisé à l'École Repausset.

Un planning d'activités sportives et culturelles a été mis en place par le personnel municipal du pôle. Les enfants bénéficient après la cantine d'un enseignement gratuit s'appuyant sur les compétences des associations partenaires et l'encadrement du personnel mairie.

Rythmes scolaires : retour à la semaine de 4,5 jours à partir de septembre 2013 : une incidence sur l'organisation des services.

Le décret sur les rythmes scolaires, publié samedi 26 janvier 2013 au Journal officiel, entérine le retour à la semaine de 4,5 jours en primaire à la rentrée 2013, avec possibilité de dérogations pour le choix du samedi matin et pour un report à la rentrée 2014. Les communes doivent se déterminer avant le 31 mars 2013 pour une mise en œuvre à la rentrée 2013 ou 2014. Les élèves des écoles primaires (maternelles et élémentaires) auront toujours 24 heures de classe hebdomadaires, mais réparties différemment, avec l'ajout d'une demi-journée le mercredi matin, sauf dérogation pour le samedi matin.

Les nouvelles dispositions sur les rythmes scolaires vont conduire les services à une réorganisation de l'offre périscolaire. L'évaluation du coût de ce nouveau service est actuellement à l'étude.

▪ **L'animation de la station :**

La dynamique de la station suppose le développement d'animations variées et de qualité. Les ailes de saison doivent elles aussi proposer des animations.

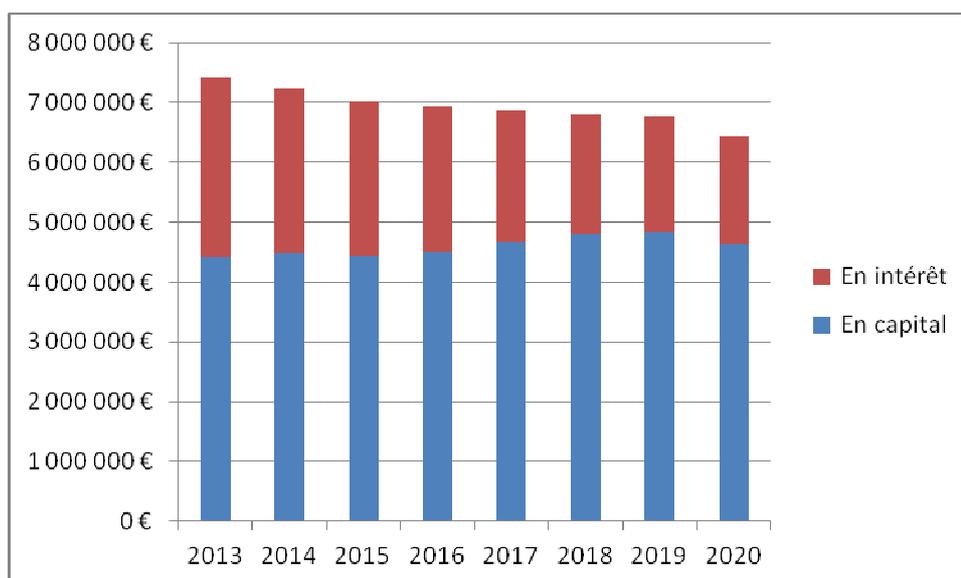
En 2012 l'animation de la station a représenté aux alentours de 600 000€ qui ont permis de développer un programme d'animations tout au long de l'année : festival des plages, Vogua Monstra, Fête de la Saint-Pierre, Animations estivales, Fête locale, animations locales, Imagi'mômes, Le Grau Noël...

Le budget 2013 affecté aux animations sera dans les mêmes proportions.

▪ **Les intérêts de la dette :**

La situation économique de la ville est globalement positive et la situation financière est saine. Au 1^{er} janvier 2013, le ratio dette/habitant du budget principal s'établit à 1.784 € (1.852,53 € en 2012 et 1.689 € en 2011).

La somme dévolue au remboursement des intérêts affiche une baisse.



La poursuite des efforts de maîtrise des dépenses de fonctionnement devraient permettre d'afficher une augmentation mesurée à la hauteur de l'inflation.

2. Les recettes de fonctionnement :

Malgré le repli de certaines recettes de fonctionnement celles-ci ont affiché en 2012 une progression de 7.91 %.

Pour financer les dépenses, la commune dispose des recettes de fonctionnement.

Les principales ressources de fonctionnement sont les dotations de l'Etat, la fiscalité des ménages, les produits issus des services, les taxes indirectes (*taxe sur l'électricité*)...

Ces recettes sont complétées par l'ensemble des produits que la collectivité génère grâce à ses investissements.

▪ **Les dotations de l'état et la Dotation Globale de fonctionnement (DGF) :**

La Dotation Globale de Fonctionnement est la plus importante aide attribuée par l'état aux communautés territoriales. Elle représente généralement 30% de leurs recettes réelles de fonctionnement. Sa part est d'un peu plus de 20%, le budget comprenant une part importante de recettes non fiscales directes.

Ces dotations de l'Etat sont gelées en valeur en 2013 par rapport à 2012, pour la 3^{ème} année consécutive. Ces dotations ne sont donc pas indexées sur l'inflation. En outre, la loi de programme des finances publiques pour les années 2012 à 2017 (*loi du 31/12/12 - JO du 01/01/2013*) prévoit que les collectivités locales contribuent à l'effort de redressement des finances publiques.

Recettes générées par le versement de la DGF :

En 2010 : 5 178 537 €

En 2011 : 5 120 539 €

En 2012 : 5 120 093 €

La DGF, pour l'année 2012 représente 5 120 093€ sur 5 438 997€ qui est la somme de l'ensemble des dotations que perçoit la commune.

La commune compte 8277 habitants permanents au 1^{er} janvier 2013. Ce chiffre se cumule au nombre d'habitants fictifs calculé sur la base du nombre de résidences secondaires issu du recensement de janvier 2012 (*1 habitant par appartement*).

La population DGF au 1^{er} janvier 2012 est de 26 338 habitants (résidents permanents + résidences secondaires)

▪ **La fiscalité locale : 2013 : une 5^{ème} année de maintien des taux :**

Les taux ont été maintenus de 2006 à 2008. Par anticipation sur la crise économique annoncée, les différents taux ont subi en 2009 une augmentation maîtrisée de 0.07063 %. En 2010 les taux ont été maintenus à l'identique.

Les taux de fiscalité sur la commune restent toujours très bas comparativement aux taux pratiqués en moyenne sur le territoire national pour les communes de même strate.

	Taux moyens nationaux des Communes de la strate 20/40	Taux Communaux 2013
TAXE D'HABITATION	23,76 %	9.99 %
TAXE FONCIER BATI	19,89 %	14.24 %
TAXE FONCIER NON BATI	48,56%	36.75 %

Nous avons toujours tenu un de nos engagements principaux à savoir de soutenir les ménages et préserver leur pouvoir d'achat.

Le coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales qui sert au calcul des bases d'imposition est fixé à 1,018 pour 2013.

2013 marquera à nouveau la volonté de maintenir les taux d'imposition des taxes locales, afin de ne pas alourdir les charges des familles.

En %	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Taux moyens nationaux des communes de la strate 20 000/ 40 000 hbts
Taxe d'habitation	9,92	9,92	9,92	9,99	9,99	9,99	9,99	9,99	23.76%
Taxe sur le foncier bâti	14,14	14,14	14,14	14,24	14,24	14,24	14,24	14,24	19.89%
Taxe sur le foncier non bâti	36,5	36,5	36,5	36,75	36,75	36,75	36,75	36,75	48.56%

▪ **Les droits de mutation :**

Les droits de mutation ont dépassé nos prévisions, ce qui démontre l'attractivité de notre cité maritime.

En 2009 : 1 271 514€

En 2010 : 1 380 042€

En 2011 : 1 470 262€

En 2012 : 1 282 587€

Nous prévoyons un léger repli de cette recette en 2013.

▪ **La taxe sur l'électricité :**

L'ancienne taxe sur l'électricité était assise sur un pourcentage d'une fraction de la facture acquittée par le consommateur. La nouvelle taxe sur la consommation finale d'électricité (*T.C.F.E.*) est calculée sur les quantités d'électricité consommées.

La collectivité doit dorénavant s'acquitter du paiement de la taxe pour les consommations liées à l'éclairage public :

En 2009 : 134 889 €

En 2010 : 141 349 €

En 2011 : 144 900 €

En 2012 : 132 017 €

Le conseil municipal s'est prononcé en 2011 sur la fixation du coefficient multiplicateur unique à 8.12 pour la taxe sur la consommation finale d'électricité (*T.C.F.E.*).

L'évolution de cette recette affiche une nette diminution depuis 3 ans :

En 2010 : 393 596 €

En 2011 : 360 616 €

En 2012 : 276 363 €

▪ **L'évolution de l'attribution de compensation versée par la Communauté de Communes Terre de Camargue :**

L'attribution de compensation vise à neutraliser pour les communes membres et pour l'EPCI les transferts de compétences.

Cette attribution s'est élevée à 258 931 € pour 2011 et à l'identique pour 2012.

Depuis le 1er janvier 2013, suite à une modification des statuts de la Communauté de communes Terre de Camargue, l'instruction des dossiers relatifs aux questions d'urbanisme est effectuée par les services urbanisme/droit des sols des mairies des communes concernées. Il est important de préciser que la Mairie du Grau du Roi procède également à l'instruction des dossiers pour la commune de St Laurent d'Aigouze.

Le montant de l'attribution de compensation sera de fait revu à la hausse dès acceptation par le Préfet des nouveaux statuts de la Communauté de Communes Terre de Camargue et validation par le conseil communautaire.

Ainsi le nouveau montant devrait afficher une augmentation de 53 300€ soit un montant total de 312 231€.

▪ **Les recettes du produit des jeux suivent les tendances du contexte économique :**

Le lancement de la procédure de Délégation de Service Public (DSP) sur le Casino de jeux a permis d'arrêter de nouveaux accords avec la société Tranchant. Applicable depuis le 1^{er} janvier 2012 et pour une durée de 20 ans, cette DSP permet d'assurer un versement plus important à la commune puisque le taux de prélèvement sur le produit brut des jeux est passé de 13,5 à 15 %.

Pour l'année 2012, il est en légère diminution même s'il atteint le montant qui était budgétisé par la ville. A noter que la tendance s'est inversée en 2008, car jusqu'à la crise, les chiffres étaient en constante progression.

En 2007 : 2 505 000 €
En 2008 : 2 113 000 €
En 2009 : 1 977 613 €
En 2010 : 1 861 213 €
En 2011 : 1 805 032 €
En 2012 : 1 736 730 € *

*Le montant précisé pour l'année 2012 comprend la mensualité de décembre estimée à 122 000€. Le paiement sera honoré sur 2013.

Il a été institué, pour les jeux de cercle en ligne organisés et exploités dans les conditions fixées par l'[article 14](#) de la loi n° 2010-476 du 12 mai 2010 relative à l'ouverture à la concurrence et à la régulation du secteur des jeux d'argent et de hasard en ligne, un prélèvement sur les sommes engagées par les joueurs. Le produit de ce prélèvement est en outre affecté à concurrence de 15 % et dans la limite indexée, chaque année, sur la prévision de l'indice des prix à la consommation hors tabac retenue dans le projet de loi de finances de l'année, de 10 322 550 € aux communes dans le ressort territorial desquelles sont ouverts au public un ou plusieurs établissements visés au [premier alinéa de l'article 1er de la loi du 15 juin 1907](#) relative aux casinos, au prorata du produit brut des jeux de ces établissements.

Les recettes sur les jeux en ligne sont en nette progression de 241,4 % :

En 2010, pour 2009 : 27 455 €
En 2011, pour 2010 : 27 455 €
En 2012, pour 2011 : 66 260 €

A noter que par ailleurs 100 000 € (50 000 € pour 2012 et 50 000 € pour 2013) seront versés à la ville, pour l'animation touristique.

Pour l'exercice 2013 il faudra sans doute s'attendre à un repli de la recette des jeux.

Les recettes réelles de fonctionnement devraient suivre cet exercice une progression dans les mêmes proportions que l'inflation

B. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

1. Les recettes d'investissement :

Les principales ressources d'investissement sont représentées par l'autofinancement, le FCTVA, la Taxe d'Aménagement, la dotation aux amortissements, les subventions et l'emprunt.

▪ L'autofinancement :

Le prélèvement sur la section de fonctionnement (*la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement*), qui constitue l'autofinancement, sert à financer en priorité la part capital de l'annuité de la dette, et la part TVA des investissements directs, celle-ci étant reversée quasi en totalité année N +2 dans le cadre du fonds de concours.

L'autofinancement est une recette d'investissement constitué de l'excédent des recettes de fonctionnement, ainsi que des dotations aux amortissements.

▪ Le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) :

Le Fonds de Compensation pour la TVA rembourse les collectivités locales du montant de la TVA payé sur les dépenses d'investissement de l'année N-2.

En 2010 : 1 041 641,39 €
En 2011 : 751 743,45 €
En 2012 : 576 290,72 €

Pour l'exercice 2013, le montant remboursé pour les biens acquis et les investissements en cours devrait représenter un montant de 583 477 €.

▪ **La Taxe d'Aménagement :**

La Taxe d'Aménagement est entrée en application au 1^{er} mars 2012 et vient notamment se substituer à la TLE (Taxe Locale d'Équipement).

La commune percevra en 2013 le montant de TLE concernant les permis émis avant le 1^{er} mars 2012 et le montant de la TA pour les permis octroyés au-delà du 1^{er} mars et dont l'échéance du 1^{er} versement est prévu en 2013.

Le montant de la TLE réalisé pour l'année écoulée est de 44.263 €.

▪ **Les amortissements :**

Les amortissements sont prélevés sur la section de fonctionnement. Ils permettent de renouveler le matériel, le mobilier, les véhicules du parc automobile...

Le montant de ces amortissements était de :

1 222 492 € en 2010

1 307 266 € en 2011

1.334.241 € en 2012.

La différence est liée à l'activité de la commune et connaît de fait des fluctuations parfois marquées. Pour l'exercice 2013 le montant prévisionnel sera de 1 109 235€ soit une diminution de 17%.

▪ **L'emprunt : financer l'investissement : des arbitrages responsables, entre fiscalité, emprunt et autofinancement**

Notre objectif est de mener une politique de préservation de la pression de l'endettement de la commune.

L'annuité prévisionnelle (*payée aux banques*) marque une diminution d'année en année :

- 4 867 687 € en 2010

- 4 737 007 € en 2011

- 3 015 522 € en 2012

Le montant prévisionnel pour l'année 2013 s'établit à 3 111 423€ soit une évolution de 0.3%.

Structure des emprunts :

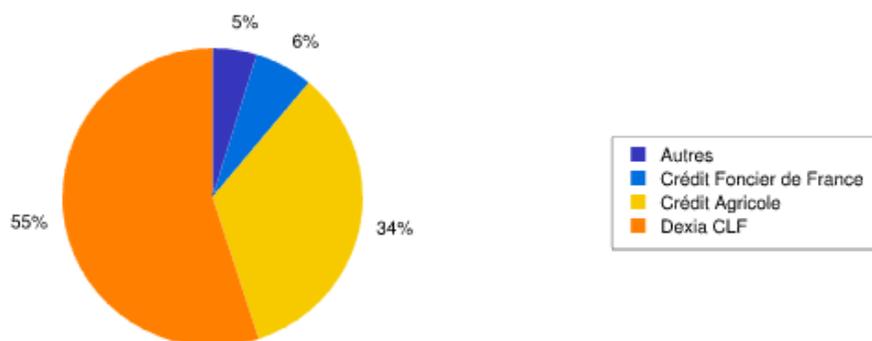
Éléments de synthèse	Au : 31/01/2013	Au : 31/12/2012	Variation
La dette globale est de :	70 133 512.78 €	71 093 565.73 €	→
Son taux moyen s'élève à :	4.26 %	4.26 %	→
Sa durée résiduelle moyenne est de :	14.48 ans	14.51 ans	→
Sa durée de vie moyenne est de :	8.37 ans	8.39 ans	→

La commune a 73 emprunts répartis auprès de 7 établissements prêteurs. Les produits de couverture ont été contractés auprès d'une salle de marché.

La dette est répartie sur plusieurs budgets, dont voici les principaux éléments :

Budgets principaux	Capital restant du	Taux moyen	Durée résiduelle
Budget Principal	43 316 232.07 €	4.21 %	12.99 ans
Budget Domaine Locatif	23 205 483.50 €	4.32 %	17.45 ans
Budget ODAS REGIES M4	599 075.82 €	4.02 %	10.30 ans
Budget Chambre funéraire	96 455.08 €	3.96 %	17.42 ans
Budget Régie Services Urbains	59 961.21 €	1.27 %	2.27 ans
	67 277 207.68 €		

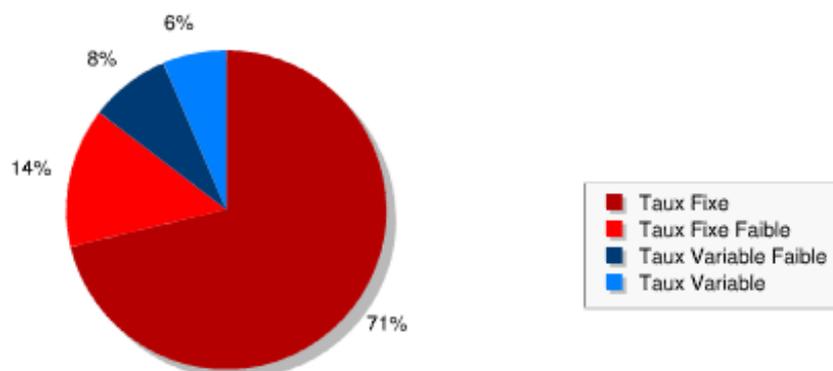
Répartition du CRD par banque



Le risque de taux de la dette est de :
85.42 % en taux fixe (59 909 500.60 €)
 dont 14.17 % en fixe faible (9 940 645.97 €)

14.58 % en taux variable (10 224 012.18 €)
 dont 8.14 % en variable faible (5 709 541.25 €)

Répartition Fixe/Variable



Type de dette	Capital restant dû	Taux moyen	Durée de vie résiduelle	Vie moyenne résiduelle	Nombre Emprunts
Dette Globale	70 133 512.78 €	4.26 %	14.48 ans	8.37 ans	73
Taux Fixe	49 968 854.63 €	4.57 %	14.31 ans	8.21 ans	54
Taux Fixe Faible	9 940 645.97 €	4.26 %	11.96 ans	6.99 ans	4
Taux Variable Faible	5 709 541.25 €	3.64 %	25.00 ans	14.80 ans	3
Taux Variable	4 514 470.93 €	1.57 %	8.51 ans	5.00 ans	12

2. Les dépenses d'investissement

Les efforts d'embellissement de la ville seront maintenus en 2013. Les prévisions rigoureuses et le suivi attentif des finances communales vont permettre de continuer à équiper, moderniser les infrastructures publiques (Cf. *Les projets 2013*).

IV. La ville poursuit sa dynamique : des partenariats pour une démarche projets et de qualité

▪ La Régie Autonome du Port de Plaisance de Port Camargue

L'exécution du budget 2012 se traduit par un résultat excédentaire de la section de fonctionnement du budget pour un montant de 2 616 399,76 € HT qui devra être affecté à la section d'investissement pour au moins 2 138 865,73 €.

Le chiffre d'affaires de 6 531 258,63 € a augmenté de 0,91 % par rapport à 2011 sans augmentation des tarifs.

Le résultat net comptable ou fonds de roulement est de 2.616.399,76 euros au lieu de 656.675,27 euros en 2011. Ce résultat exceptionnel provient des dégrèvements de taxe foncière : 3.660.998 euros de dégrèvements et 464.478 euros d'intérêts moratoires.

En 2012, les travaux réalisés s'élèvent à la somme de 1 190 564,69 € dont 458 707,00 € de restes à réaliser 2011.

Pour 2013 les travaux sont stables de 2.112.707,00 € :

- 915 966,00 € de restes à réaliser 2012,
- 1.514 000,00 € de propositions nouvelles.

Après une année 2012 marquée par des travaux importants, les investissements en 2013 seront à nouveau à la hausse, grâce à l'augmentation importante du résultat net comptable.

Les travaux inscrits en 2013 seront financés sans faire appel à l'emprunt. En effet, l'endettement de la Régie est passé de 5.697.461,25 euros à 5.009.754,93 euros car la Régie a emprunté seulement 100.000€ en 2012 sur les 1.000.000€ inscrits au Budget Primitif. Les 900.000€ restants seront inscrits en 2013 mais mobilisés vraisemblablement sur l'exercice 2014 comme prévu.

Le budget 2013 a été établi à partir des recettes constatées en 2012 et en intégrant l'absence d'augmentation des tarifs du port public et l'évolution de l'indice TP02 au cours de l'année 2012.

Sans augmentation des tarifs, il n'est pas prévu de forte progression des recettes commerciales. Les produits fixes basés sur l'indice TP02 sont au contraire en augmentation, puisque la valeur de l'indice progresse de 2,23 % pour les marinas.

Dans ces conditions, est prévue une augmentation des recettes de seulement 1 %. Les seuls postes qui vont permettre d'avoir cette croissance limitée restent les amarrages à l'année et les amarrages de courte durée, du fait de la création de quelques postes supplémentaires, ainsi que la mise en service de l'extension du parc à bateaux sur l'avant-port. Les recettes des marinas et des concessions devraient progresser conformément à l'évolution de l'indice TP02. Les manutentions au port de plaisance augmentent de 4 %, les escales et stationnements de bateaux à terre de 5 %.

La Régie a enregistré en 2012 une activité en très légère croissance malgré une conjoncture défavorable. Quasiment toutes les recettes commerciales augmentent. Pour 2013, il faut continuer à être très attentif, car la reprise de l'activité économique se fait attendre et la Régie reste dépendante du comportement des plaisanciers.

Le budget 2013 sera présenté équilibré avec des dépenses égales aux recettes, mais les principaux comptes de dépenses (*achats, services extérieurs, impôts et taxes, charges de personnel*) seront particulièrement suivis, afin de réaliser un excédent proche de ceux constatés les années précédentes.

A ce jour, la Régie emploie 42 personnes.

Pour 2013, la commune investira 2,4 millions d'€ dans le port, principalement pour la fin du réaménagement des pontons et l'engagement de la réfection de tous les parkings et voiries.

▪ Le Camping de l'Espiguette

Il est géré par une Société d'Economie Mixte. Il propose 2200 emplacements à la location sur les 53 hectares qu'il occupe et emploie 16 personnes en équivalent temps plein, ainsi que 89 saisonniers.

La saison 2011 fut exceptionnelle, celle de 2012 le fut tout autant, record de 2011 battu avec 324 637 nuitées réalisées.

Le chiffre d'affaires a ainsi progressé de 6% pour atteindre 7.131.165 € et la taxe de séjour 205.957 €.

La troisième étoile et le label camping Qualité France obtenus en 2012 ne sont pas étrangers à ces résultats, pour 2013 le label Clef Verte et Tourisme Handicap viennent de d'être accordés, mettant le camping en conformité avec la loi sur l'accessibilité handicapés à échéance au 1^{er} janvier 2015.

Après plusieurs années d'effort financier sur les investissements lourds, l'établissement doit faire une pause sur les aménagements structurels et travaux neufs et alléger sa charge financière.

Le développement sur les perspectives d'avenir se fera autour de la qualité au sens large. Le camping avec ses annexes dans son intégralité devra concentrer ses efforts sur une amélioration permanente de sa qualité d'accueil, d'hébergement, de services.

▪ **La Communauté de Communes Terre de Camargue**

La Communauté de communes emploie 162 agents.

Notre ville a été concernée, **en 2012**, par :

- la réalisation de la nouvelle base nautique,
- la mise en œuvre de l'unité de traitement des sables,
- le curage de réseaux afin de se mettre en conformité avec la législation,
- la mise en place de nouveaux conteneurs enterrés qui devraient se réaliser sur l'avenue du Centurion, précédant la mise en place de 4 autres points sur la commune :
 - o au parking des HLM,
 - o sur la place Antonin Revest,
 - o sur la place des Anciens combattants d'Afrique du Nord
 - o sur l'avenue de la Pinède.

A noter que sur les opérations de créations de colonnes de tri, la réalisation de travaux de génie civil préalables à la mise en place de colonnes de tri sélectif enterrées est effectuée dans le cadre d'un groupement de commande entre la Communauté de Communes Terre de Camargue et la commune. Cette dernière conserve à sa charge les coûts liés au génie civil, la communauté de communes prenant en charge la fourniture.

Des opérations de sensibilisation au tri sont régulièrement menées dans les usines de recyclage en direction de différents publics.

La piscine a maintenant trouvé son rythme de croisière et le traitement de l'eau par l'ozone est enfin une réalité, permettant de finaliser la réalisation de cette structure qui accueille, les scolaires (*primaires et collégiens*) des trois communes gratuitement et représente un budget de fonctionnement de 700.000 € annuel avec un déficit estimé à 500.000 €.

2013 devrait voir les études mises en œuvre pour l'implantation d'une médiathèque à proximité des écoles primaires, au regard de l'exiguïté des installations actuelles, dont l'accès est aujourd'hui contraint et un établissement de 400 à 500 m² devrait voir la réalisation début 2014, après les études de faisabilité et le projet architectural.

La Communauté de communes va aussi réaliser d'importants travaux d'amélioration de l'évacuation des eaux fluviales dans le secteur de la ZAC de la Baronnie, et devrait également terminer la rénovation de la station de refoulement sur le secteur du Boucanet.

Par ailleurs les études et le lancement du projet architectural seront lancés pour le projet de future médiathèque.

Enfin, une nouvelle déchetterie ouvre ses portes dès la fin du mois de février.

Cette année a débuté également par le transfert du service urbanisme/droit des sols dans chaque commune.

▪ **Le Seaquarium**

Cet établissement représente aujourd'hui une entité touristique connue et reconnue, sur la région et en France.

Le chiffre d'affaires de la SEM s'établit à plus de 3,3 millions d'€ HT. Il est un rouage essentiel de l'économie locale mais aussi un fleuron en matière de préservation de l'environnement et d'éducation pour les jeunes générations. Il emploie 25 salariés à l'année, 2 CDD et 1 contrat d'apprentissage.

Le Seaquarium a comptabilisé 326 477 entrées payantes en 2012, 323 500 en 2011 (273 609 entrées payantes en 2010). Le nombre d'entrées payantes au Seaquarium est en légère progression de + 1 %, ce qui porte le nombre d'entrées à 5 434 840 depuis son ouverture en juillet 1989.

L'établissement emploie 25 personnes sous CDI, 2 en CDD et 1 contrat d'apprentissage.

2012 a vu la mise en place de 3 nouvelles attractions : le Zen aquarium espace dédié à la contemplation sous marine des phoques et des otaries, le bassin d'observation du Requinarium où l'on peut entrer en contact avec les mythiques requins et enfin pour la première fois en France un aquarium de grand volume entièrement dédié aux hippocampes.

Les investissements de la SEM sur 2013 porteront sur la rénovation de la première partie du Seaquarium tout au long du parcours de visite, redonnant une ambiance moderne à cet espace datant de 1989.

Ces nouveautés viennent en complément de la restructuration des accès du Palais de la Mer.

▪ **L'Office de Tourisme**

L'OTSI emploie 9 employés à l'année, 1 contrat aidé et 9 saisonniers durant l'été. Cet établissement accueille près de 130.000 personnes sur ses trois bureaux, participant ainsi fortement au dynamisme économique de notre station balnéaire.

L'Office de Tourisme poursuit son objectif et son ambition, de devenir le partenaire incontournable et novateur des fournisseurs de l'offre touristique en renforçant les liens qui permettront de créer les conditions favorables d'une coopération, condition du développement économique.

L'ensemble de la station est perçu comme un produit touristique unique et l'image générale qu'elle offre est la conséquence des multiples interventions de ses acteurs économiques et politiques.

Les objectifs 2013 de la structure sont la traduction en deux langues du nouveau site web, d'entamer le développement de l'observatoire local du tourisme. Il apparaît essentiel également à l'office de tourisme d'accroître le chiffre d'affaires des produits commercialisés (week-end packagés, excursions, billetterie, produits dérivés) pour développer sa capacité d'autofinancement, ce qui constitue un challenge en ces temps de difficultés économiques. L'Office de Tourisme va poursuivre ses actions de relation-presse, il renouvelle son engagement auprès d'Atout France et de son club littoral. Enfin le web 2.0, le e-marketing doivent faire partie des actions novatrices à conduire en matière de promotion.

Par ailleurs l'office de tourisme lance une étude en vue de la création d'une marque spécifique à la destination. Une enquête et un diagnostic marketing préalable vont être réalisés en vue de proposer un positionnement pour notre station.

L'Office de Tourisme poursuit son objectif et son ambition, de devenir le partenaire incontournable et novateur des fournisseurs de l'offre touristique en renforçant les liens qui permettront de créer les conditions favorables d'une coopération, condition du développement économique.

Poursuivre et consolider la démarche qualité : le nouveau classement de la commune en « Station touristique » et le classement de l'Office de Tourisme en catégorie 1 :

La Commune de Le Grau du Roi est une station classée de tourisme depuis le 26 avril 1924, en tant que station climatique, au même titre que 524 autres communes au niveau national. Ce classement de station de tourisme pouvait se subdiviser en différentes catégories : station balnéaire, de tourisme, hydrominérale, climatique, de sports d'hiver et d'alpinisme ou uvale.

Cette ancienne classification a fait l'objet d'une réforme avec la loi du 14 avril 2006 portant diverses dispositions relatives au tourisme.

Dans cette optique la commune a engagé une démarche visant à lui permettre d'obtenir le classement de station classée de tourisme – terme générique remplaçant les précédentes classifications.

Le travail permettra d'obtenir ce classement par arrêté du premier ministre sur proposition du ministre en charge du tourisme avant le 1^{er} janvier 2014, date butoir pour notre commune au regard de sa date initiale de classement. Il sera valable 12 ans avant réexamen afin d'être conservé le moment venu.

Parallèlement est également engagée une démarche similaire à l'échelle de l'office du tourisme puisque cet univers a également connu une évolution législative. Le classement des offices de tourisme ne s'effectue plus en étoile depuis le 24 juin 2011. Ces structures relèvent désormais d'un classement en catégorie (1^{ère} à 4^{ème}) en fonction de leur niveau de prestations. Ces nouvelles règles sont définies par les arrêtés du 12 novembre 2010 modifié le 10 juin 2011.

L'office de tourisme s'est aussi engagé dans la démarche pour obtenir la marque qualité tourisme et le nouveau classement en se fixant comme objectif d'obtenir la catégorie 1.

Au terme d'une mise en concurrence menée conjointement par la commune et l'OTSI, la société STE KANOPEE SAS/HORWATH HTL a été retenue pour mener à bien la mission.

Ce travail permettra de reprendre toutes les conditions liées à ce classement et d'orienter certains des investissements en tenant compte de cet objectif au bénéfice final de la clientèle touristique et de l'économie de la cité.

LES PROJETS 2013 : modernisation des infrastructures publiques et qualité de vie – Des projets porteurs d’avenir

La salle Carrefour 2000 a fait l’objet de travaux de réhabilitation et d’extension. Le projet visait à agrandir la salle de réception et à accueillir les associations. Le 28 juillet dernier, a eu lieu l’inauguration de la réhabilitation et de l’extension de l’Espace « Carrefour 2000 » permettant aux associations du quartier de disposer de locaux adaptés.

D’autres projets sont en cours alors que les bases sont posées pour que d’autres projets puissent voir le jour :

- **Les projets menés pour l’avenir de la cité :**

- **L’hôtel de ville**

Les travaux ont débutés depuis le mois d’avril 2012. Il a été nécessaire de revoir et de modifier le système de fondations compte tenu de la nature du sous-sol.

Le permis de construire accordé a subi plusieurs recours en référé et sur le fond ce qui a engendré des retards de chantiers et des conséquences financières.

En 2013 seront lancées les consultations complémentaires pour l’aménagement du parvis et pour l’équipement mobilier.

- **Un nouvel Office de Tourisme**

Alors que la vente de l’actuel bâtiment de l’Office de Tourisme va être lancée est conjointement menée une réflexion pour le déménagement des services de l’Office pour l’année 2014, ainsi que le projet de réinstallation de ce dernier dans l’actuel hôtel de ville.

L’année 2013 permettra de mener les études de restructuration de l’Hôtel de Ville sur le quai Colbert pour l’emménagement du futur Office de Tourisme et de lancer les consultations nécessaires aux travaux qui seront menés dans le courant de l’année 2014.

- **L’opération de réhabilitation des terrains du Centre Médical**

L’Hôpital de Rééducation et de Réadaptation, dont l’inauguration a eu lieu courant février 2012, est un projet pour lequel nous nous sommes toujours engagés afin de pérenniser l’emploi et la vocation sanitaire du site.

Dernier acte de cet engagement direct, la ville a ratifié l’acte d’acquisition le 10 octobre 2012 des terrains et bâtiments restants afin d’y entreprendre une réhabilitation paysagère sur environ 7 hectares de foncier en bord de plage et créer dans l’un des bâtiments d’une superficie d’environ 600 m² le nouveau centre de loisirs.

La ville prend ainsi possession d’une propriété foncière importante dont elle assurera la gestion. L’objectif est aussi de conserver la halle de sport sur laquelle est fixée l’œuvre de Jean-Charles Lallement, salle qui pourra être utilisée par les enfants du centre de loisirs, les collégiens de d’Alzon et les associations locales.

L’année 2013 permettra de lancer les études de démolition, de mener les procédures d’autorisation et de parfaire la sécurisation des bâtiments conservés.

- **La Salle Multifonctions**

Avec le projet de salle polyvalente la ville pourra disposer d'un espace multifonctions. Cette structure disposera d'une grande salle de 500 m² et à l'étage des locaux réservés aux associations locales. Cette opération permettra de libérer des locaux pour l'école de musique au sein du bâtiment du Palais des Sports et de la Culture.

Les travaux de démolition du hangar SNCF seront initiés dans le courant de l'année 2013.

- **Le complexe sportif : Palais des Sports et Plateau Sportif**

Les terrains de tennis couverts ont fait l'objet d'un effort d'aménagement et d'entretien.

Pour le Palais des Sports 300 000 € HT seront prévus au budget 2013 pour assurer les travaux de mise en conformité (*remplacement du système SSI*).

Le plateau sportif est idéalement situé au sein d'une enceinte sportive, à proximité immédiate du site scolaire et d'une zone d'habitat social. Compte tenu de l'importance stratégique de cet équipement et de la vétusté de certaines parties, et sur demande du Conseil Municipal des Jeunes, il a été décidé de procéder à une rénovation.

Cette rénovation s'inscrit dans une volonté à la fois de compléter et d'améliorer les installations existantes, mais aussi dans la perspective d'une utilisation renforcée de la structure dans le cadre d'une nouvelle offre pour la Jeunesse et de l'activité de la nouvelle école des sports.

Compte tenu de ces éléments, il a été décidé d'articuler la réfection de ce plateau sportif autour de deux équipements majeurs :

La mise en place d'un terrain de foot à 7

Le club de football local en association avec la Fédération Française de Football, souhaite développer une activité nouvelle, à la fois dans un esprit ludique et de compétition, autour des rencontres de foot à 7.

Cet équipement pourra également être utilisé par les jeunes de la commune comme par les jeunes présents sur notre territoire en période estivale.

En outre il permettra l'organisation de tournois et de rencontres amicales dans le cadre des animations organisées par la ville.

La rénovation du skate parc

La vétusté de certains modules du skate parc a contraint la commune à les enlever et les détruire compte tenu de leur dangerosité, notamment vis-à-vis du jeune public qui fréquente cet endroit. Dans un souci de réponse à une culture urbaine qui se développe de plus en plus sous la pression des besoins de la jeunesse, il a été décidé de réorganiser et moderniser le Skate parc.

Ainsi, avec la volonté d'adapter celui-ci aux pratiques il a été décidé de le restructurer en conservant une surface quasiment identique, mais en allongeant ce dernier tout en réduisant sa largeur, conformément aux nouvelles organisations.

Un marché de maîtrise d'œuvre a été confié pour mener à bien ces projets.

La demande de subvention pour permettre la réalisation de cette opération est en cours. Les consultations des entreprises seront lancées dans le courant du 1^{er} semestre.

Dès connaissance des subventions versées les travaux pourront démarrer.

- **Le Palais de la Mer**

La première phase de travaux (parvis avant) a été réceptionnée avant l'été 2012. A l'automne la seconde phase a démarré (entrée côté mer) et sera réceptionnée dans le courant du premier trimestre.

Une étude par un spécialiste va être lancée pour définir avec précision le détail, le montant et le planning des travaux à réaliser pour une remise à niveau du SSI. Sur les bases de cette étude, une consultation de maîtrise d'œuvre et de travaux sera lancée.

▪ **La modernisation des services :**

○ **Garantir un réseau informatique performant :**

La commune continue sa mutation en terme de service public. Pour accompagner cette mutation et aider à améliorer le service rendu aux citoyens, un outil support tel que l'outil informatique doit être modernisé.

Le service informatique s'efforcera, comme il a pu le faire, de moderniser l'outil, garantir la disponibilité des données.

Le budget 2012 en investissement a représenté 128 500€ dont 84 000€ pour la commune et 53000€ en fonctionnement (maintenance cœur de réseau + logiciels).

Un effort de modernisation du cœur de réseau a ainsi été réalisé par la mise en place de la virtualisation de 80 % des serveurs qui a permis une augmentation considérable des ressources (*puissance et stockage*) pour un montant de 50 000€.

Le reste a consisté à renouveler les postes.

Les arènes ont aussi été dotées d'un système informatique performant et d'un nouveau logiciel de billetterie.

Pour l'année 2013 les pistes de réflexion sont axées sur le traitement efficient des données de notre réseau :

- Consolider la sauvegarde réseau afin de faire face à l'augmentation de la volumétrie des données,
- Refondre l'accès internet du réseau pour le sécuriser techniquement, juridiquement et lutter contre le spam qui pollue de plus en plus les messageries du réseau,
- Sécuriser l'accès internet du PIJ,
- La finalisation de l'équipement en logiciel pour la gestion du droit des sols (report de crédits),
- L'acquisition de postes pour continuer le renouvellement global du parc informatique,
- L'acquisition de matériel optique pour les connexions de fibre optique,
- Le changement de certains logiciels ou étude de faisabilité (*services techniques, des élections et de la comptabilité...*),
- Continuer la dématérialisation des documents en s'équipant d'un protocole d'échange numérique avec les services de la Préfecture.

L'enveloppe globale du budget informatique 2013 devrait être de 200 000€ (*investissement et fonctionnement confondus*).

○ **L'extension des réseaux de fibre optique et le projet de vidéo-protection**

Certains des sites municipaux ont déjà fait l'objet de liaisons par le biais de la fibre.

Concernant la liaison jusqu'au futur hôtel de ville un fourreau a été installé tout le long du parking Revest. Cela permettra notamment d'assurer la liaison inter bâtiment avec le Palais des sports – CCAS-Vie Scolaire.

Cette opération représente une enveloppe prévisionnelle de 100 000€ HT. Elle va permettre la mise en place d'un réseau performant et prêt pour l'avenir des technologies de l'information et de la communication.

La mise en place de caméras de vidéo-surveillance complémentaires sur certaines voies est prévue en 2013.

▪ **L'amélioration du cadre de vie**

○ **La voie cyclable de la Route de l'Espiguette**

La première tranche de travaux correspondant au tronçon situé entre le giratoire de la déchetterie et le parking de l'Espiguette a été réalisée.

La deuxième tranche allant du rond-point de la déchetterie au rond-point du centre commercial est envisagée pour 2013.

Parallèlement à la réalisation de cette seconde tranche sera étudié en 2013 l'éclairage de la première tranche et plus particulièrement l'installation d'un éclairage solaire.

○ **L'amélioration de la voirie**

La première phase de travaux de la rénovation de l'entrée de Port Camargue a débuté à l'automne 2012 et sera réceptionnée au printemps 2013. Chaque année sur cette même période pourra être réalisée une nouvelle phase jusqu'à la fin de la quatrième phase.

Parallèlement à cette opération d'envergure l'année 2013 va voir un certain nombre de chantiers : rue Gabriel Péri, rue du Vidourle entre la rue commandant marceau et le quai du 19 mars, les rues des camisards, Jean Giono, Maurice pascal et de Monségur, les parkings HLM, l'avenue du foudroyant, la rue des garrigues, des nacres, des tellines, des nymphéas, des iris, des oliviers, des primevères, des trabaques, Folco de baroncelli (au niveau de la chapelle d'été), l'entrée du parking du pont de la lune.

○ **Et d'autres projets...**

Au-delà de ces opérations conséquentes sur les rénovations de voirie, d'autres actions seront menées sur l'ensemble du territoire communal.

Seront ainsi traités les équipements communaux et les espaces dévolus au public, toujours dans l'objectif de garantir une conformité, améliorer la qualité d'accueil sur les structures municipales et aménager un cadre de vie agréable :

Pour la qualité de vie et d'accueil (*liste non exhaustive*) :

- Remplacement signalétique et jalonnement de la ville,
- Acquisition mobiliers urbains divers (râteliers vélos, potelets, barrières),
- Espaces-verts : poursuite de la lutte contre le papillon ravageur des palmiers, fleurissement, plantation arbres, création banquette aménagée promenade plage nord, amélioration cheminement piétonnier Espaces verts,
- Travaux d'amélioration localisée de la voirie avec la création de ralentisseurs supplémentaires et de réparations ponctuelles (*aux alentours de 150 000 €*),
- Embellissement de la ville avec création de banquettes fleuries dans les quartiers, Plantations arbres et arbustes,
- Extension des aires de partage piétons /cyclistes,
- Renouvellement de la signalétique municipale et des commerces,
- Interventions sur les cimetières de la ville,
- D'importants travaux de rénovation de l'éclairage public avec la fin de la mise en souterrain sur le quartier du Boucanet (avenue du Mail),
- Etude sur les travaux de rénovation du Vieux phare (désignation d'un assistant à maîtrise d'ouvrage),
- Travaux de mise en conformité des installations électriques sur les bâtiments communaux (*travaux en régie*),
- 5 points de tris sélectifs enterrés seront réalisés en 2013 :
 - Avenue du centurion à Port Camargue
 - Parking des HLM sur la rive gauche
 - Place Antonin Revest en centre ville
 - Parking des anciens combattants d'Afrique du nord rive droite, Avenue de la pinède au Boucanet

Pour nos plus jeunes :

- Installation d'un préau dans la cour intérieure (Ecole Tabarly),
- Travaux divers sur les structures multi-accueil,
- Ecole primaire : création de banquettes et plantations d'arbres dans la cour et travaux d'accessibilité
- ...

▪ **La sauvegarde de l'environnement et le maintien de l'espace littoral :**

○ **Le projet de deuxième cordon dunaire**

La phase d'étude du projet de Restauration du massif dunaire de l'Espiguette a été achevée par le Syndicat Mixte de la Camargue Gardoise.

Ce dossier est inscrit en opération prioritaire au CPER (Contrat Plan Etat/Région) 2007-2013. Son montant estimatif a été réactualisé lors d'une réunion de travail en Mairie du Grau du Roi le 18 novembre 2010, il est donc de 1 293 400.00 € H.T.

Cette opération doit désormais être engagée par la commune, qui en délibération du 03 mai 2010 a pris la décision d'en assumer la maîtrise d'ouvrage.

La restauration du massif dunaire de l'Espiguette suite à l'appel d'offre "*Marché public de maîtrise d'œuvre : Restauration du massif dunaire de l'Espiguette*" est confiée par la commune du Grau du Roi au groupement BRL, EID, ONF. Le mandataire a été invité à une réunion de négociations qui s'est tenue le 10 janvier 2013.

Durant cette réunion, nous avons signifié à ce groupement que les impératifs sur les délais devaient être renforcés et avons ainsi rappelé les contraintes de calendrier évoquées lors de notre entretien du 3 décembre.

La commune doit en effet disposer des résultats du dossier de projet (phase A, PRO) et de l'ensemble des dossiers réglementaires (phase B) instruits et acceptés en **novembre 2013**.

Le mandataire souhaite accompagner la commune du Grau du Roi dans cette ambition.

○ **Les plages en préparation de saison : confort et nettoyage « raisonné » :**

Comme tous les ans l'espace littoral fera en outre l'objet d'un entretien attentif.

S'agissant des postes de secours, le poste rive droite sera doté d'une vigie renforcée (18 000€) et la Plage Sud d'un nouveau poste plus fonctionnel (37 000€).

Salonique fera l'objet d'un traitement particulier avec de nouveaux travaux d'enrochement qui permettront de conforter les berges. L'étude sur un possible curage du banc de sable qui empêche la circulation correcte des eaux sera menée.

Les travaux de remodelage des plages permettront de préparer la plage avant l'arrivée des estivants (80 000€).

Des platelages bois seront installés sur divers sites de plages (10 000€).

Au-delà de ces interventions l'entretien de la plage a fait l'objet en 2012 d'un projet de « nettoyage raisonnée ».

Ainsi cet été, la commune, en partenariat avec le SMCG (*Syndicat Mixte pour la protection et la gestion de la Camargue Gardoise*), a souhaité changer de méthode de nettoyage des plages, notamment sur le site naturel de l'Espiguette. L'utilisation d'engins mécaniques a été remplacée par un nettoyage manuel réalisé par les agents communaux ceci dans le but de favoriser la biodiversité et de protéger cet espace naturel sensible.

L'opération ayant porté ses fruits elle sera renouvelée sur la saison 2013.

L'organisation de l'intervention sur les plages sera aussi repensée pour une meilleure qualité.

En appui de ces démarches environnementales, la municipalité souhaite développer un nouveau service : « les cendriers de plages ». Leur distribution gratuite au grand public permettra de limiter les nuisances liées à la présence de mégots de cigarette sur la plage qui ont fortement mobilisé les équipes de nettoyage. Des points fixes de diffusion seront installés sur la ville et une distribution sera développée sur la plage. 100 000 cendriers sont prévus.

Le projet représente un budget de 18 000€.

○ **Chantier de lutte contre le *Baccharis halimifolia* à l'Espiguette**

Le *Baccharis halimifolia* a une croissance démographique exponentielle, avec la production de millions de graines par an pour un seul pied. Les impacts sont nombreux : fermeture des milieux

naturels, perte de la biodiversité, formation de bosquets denses et monospécifiques, limitation de la pénétration des produits lors de la démolition, création de gîtes larvaires, augmentation du risque incendie (résine, feuilles et bois hautement inflammables)...

Financé dans le cadre de Natura 2000, un inventaire a été réalisé en juillet 2012 par le Conservatoire des Espaces naturels du Languedoc-Roussillon, sur l'ensemble du littoral de l'Espiguette (soit sur 2450 ha, majoritairement des parcelles communales). 180 stations ont été identifiées, représentant une totalité de 2761 pieds.

Une très grande variété de milieux est aujourd'hui envahie sur le littoral de l'Espiguette, dont de nombreux habitats d'intérêt communautaire. L'objectif est donc de limiter la prolifération du *Baccharis halimifolia* qui menace le maintien en bon état de conservation des habitats d'intérêt communautaire de la Plaine de l'Espiguette.

Le montant des travaux est estimé à 85 860 €TTC la première année, puis 35 340 €TTC la seconde année, avec un appui d'experts tel que le CEN LR d'environ 14 000 €TTC, soit un montant total de 135 200 €TTC.

Ces travaux peuvent être subventionnés à hauteur de 100% par l'Etat et l'Europe dans le cadre d'un Contrat Natura 2000 « Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable ».

- **Equipements de canalisation de la fréquentation et de sensibilisation sur le littoral de l'Espiguette**

L'importance de la pointe de l'Espiguette pour la protection des habitats de type « dunes mobiles embryonnaires » et « dunes blanches à oyat » est majeure pour le site Natura 2000 « Petite Camargue ».

Ces habitats sont menacés par un nettoyage mécanique des plages, une sur-fréquentation et un piétinement importants liés, en particulier, au tourisme balnéaire saisonnier. L'érosion, par l'action des courants marins dominants, ainsi que l'élévation potentielle du niveau de la mer menacent aussi le maintien de ces habitats.

Pour répondre à cet enjeu fort de protection des habitats dunaires, des travaux de mise en défense et d'aménagement des accès sont prévus sur le site de la pointe de l'Espiguette.

La pose de ganivelles permettra de reconstituer les habitats et de canaliser la fréquentation, via l'aménagement des accès, afin de limiter les conséquences de la sur-fréquentation balnéaire du site en interdisant le piétinement.

Il est prévu de poser 2800 mL de ganivelles et de 2 platelages d'une quarantaine de mètres linéaires chacun, en interne, par les services techniques de la commune. Parallèlement, la pose d'une trentaine de panneaux de sensibilisation permettra de communiquer sur la fragilité des habitats dunes mobiles et dunes blanches.

- **L'appui à l'activité économique et à l'accès au logement:**

- **faciliter l'installation des artisans et commerçants locaux : les hangars artisanaux :**

Projet initié en 2012, les procédures de mise en concurrence ont été lancées pour la réalisation de plus de 1000m² de locaux artisanaux sur des terrains communaux sur une parcelle qui sera récupérée sur l'emprise foncière des services techniques. Ils auront vocation à accueillir des artisans et commerçants.

Ce projet permettra de garantir à une dizaine de professionnels la propriété de leur local commercial tout en soutenant par ailleurs le dynamisme de cette zone d'activité.

L'architecte sera désigné en février 2013, pour une livraison des locaux en début 2014.

▪ **Promouvoir l'habitat et faciliter l'accèsion à la propriété :**

L'approbation du Plan Local d'Urbanisme, document très contraignant préfigure le développement de la ville sur le plan économique, social et environnemental.

Le travail a été mené en parfaite harmonie avec les recommandations préfectorales, y compris sur la partie du Grand Boucanet sur les terrains acquis à l'Etat par la ville pour y réaliser des logements en accessioin à la propriété et locatifs sur des espaces prévus à l'urbanisation depuis 1982.

Les démarches administratives et le choix de l'organisme pour la réalisation des logements locatifs et primo-accédants sur le Boucanet se sont concrétisés fin 2012.

Le dossier porté par l'opérateur social « Un Toit Pour Tous » permettra d'urbaniser la zone AU1 du PLU au travers d'un projet de 120 logements développant 10 900m² de surface de plancher.

Par ailleurs une procédure de modification simplifiée du PLU pour erreur matérielle et modifications limitées du règlement de la zone UP pourrait permettre la construction de 8 logements locatifs sur Port-Camargue à proximité du bâtiment locatif social « Le Kallisté ».

Ce sont donc autant de projets autour du logement qui permettront à nos concitoyens de s'offrir des solutions pérennes de vie sur notre commune à des coûts abordables.

V - BUDGETS ANNEXES

Les budgets annexes se décomposent en 4 entités pour lesquelles un budget spécifique a été déterminé :

- Le domaine locatif
- L'ODAS (arènes, le théâtre...)
- La Régie des Services Urbains (parkings...)
- La chambre funéraire

Tableau détaillant les budgets réalisés en fonctionnement et investissement (dépenses-recettes) par entité et le résultat positif de 1.395.708 € obtenu :

	ODAS	Régie service Urbain	Domaine Locatif	Chambre funéraire	Totaux budgets annexes
Dépenses fonctionnement	816 026,56	1 200 456,54	2 242 764,54	20 178,65	4 279 426,29
Dépenses investissement	107 395,06	37 546,68	1 745 327,23	3 631,15	1 893 900,12
Total dépenses	923 421,62	1 238 003,22	3 988 091,77	23 809,80	6 173 326,41
Recettes fonctionnement	800 178,69	1 114 903,85	3 492 447,70	20 680,52	5 428 210,76
Recettes investissement	90 458,14	50 927,74	1 992 575,15	6 862,78	2 140 823,81
Total recettes	890 636,83	1 165 831,59	5 485 022,85	27 543,30	7 569 034,57
Totaux budgets annexes	1 395 708,16				

Commentaire : Le calcul de résultat de clôture :

recettes réalisées-dépenses réalisées + excédent de l'exercice antérieur budgétisé (ou déficit selon le cas)

A - DOMAINE LOCATIF

Le résultat de clôture se solde:

- par un excédent de 1 249 683 € de la section de fonctionnement (609 043 € en 2011)
- et un solde de réalisation en section d'investissement de 246 808 € (675 345 € en 2011).

▪ Le Palais de la Mer

Les travaux réalisés en investissement (297.232,65 €) et fonctionnement (12.470 €) sur le Palais de la Mer en 2012 se sont élevés à 309.702,65 € :

- Réaménagement de l'entrée côté rond point par l'agrandissement du hall sur le parvis, mise en place d'une toile tendue au dessus, couverture de la façade par des bacs aciers (*façon écailles de poisson*), reprise de l'enseigne et de la signalétique,
- Réaménagement de l'entrée côté babyland en la mettant face à l'allée au lieu de latérale, couverture de la façade.
- Réfection toiture,
- Réparation d'un mur, des sols et des sculptures.

Sur 2013 le réaménagement des caisses en récupérant un peu de surface non utile au Seaquarium et création d'une caisse plus accueillante et plus pratique sera effectué conjointement aux travaux de SSI.

Les recettes obtenues, soit 164.214,60 € (loyers : 160.767,89 € + taxes locales : 3.446,71 €), permettent de réduire de moitié, le coût des travaux.

▪ **L'Hôtel Résidence de Camargue**

Le montant des dépenses réalisées, soit 842.484,35 € (*notamment paiement d'intérêts et taxe foncière*), est largement compensé par les recettes qui s'élèvent à 1.603.799,08 € et sont réparties de la façon suivante :

- Loyers :	1.454.618,79 €
- Taxe locale :	76.682,02 €
- Autres produits financiers :	72.498,27 €

▪ **Le Village Vacances**

Suite au lancement de l'appel à projets sur le site, le Groupe GCA a été retenu. Ainsi un Bail Emphytéotique Administratif de 40 ans a été consenti par la commune.

Cet accord intervenu avec la Société GCA pour la gestion du Village Vacances de l'Espiguette va générer un investissement très important pour la réhabilitation de ce patrimoine communal et le versement d'un loyer annuel de 250 000 € entrant dans le budget domaine locatif.

Le loyer intermédiaire pour l'année 2011 a été calculé sur la base de 150 000 € au prorata des mois d'occupation à partir de la date de signature du bail emphytéotique administratif conclu le 31 janvier 2011 soit 11 mois soit un montant de 137 500 €.

Pour l'année 2012 le montant du loyer perçu a été de 153 159 €.

Par ailleurs une convention pour l'occupation de l'ilot et du plan d'eau engendrera une recette de 10 000€ annuel. En 2012 elle s'est élevée à 10 211 €.

Pour l'année 2013 le loyer du Village Vacances s'établira à la somme de 250 000€ HT.

▪ **La Résidence St-Vincent**

Sera à l'étude sur l'année 2013 une opération de mise en conformité du SSI (*Système de Secours et Incendie*). Une mission sera confiée à un coordonnateur SSI afin de pouvoir lancer les travaux adéquats.

Une étude par un spécialiste va être lancée pour définir avec précision le détail, le montant et le planning des travaux à réaliser pour une remise à niveau du SSI. Sur les bases de cette étude, une consultation de maîtrise d'œuvre et de travaux sera lancée.

B – ODAS REGIES :

Le résultat de clôture se soldera par un excédent de 6 395,13 € en fonctionnement et un solde de réalisation positif en section d'investissement de 17 642,08 €.

Les 600 000€ du budget 2012 ont permis de développer des spectacles variés : théâtre, courses camarguaises,...

Le budget ODAS animation pour 2013 permettra de proposer des animations sur les arènes (*toropiscines, courses camarguaises, spectacles divers...*) avec une enveloppe de l'ordre de 600 000 €.

C – REGIE DES SERVICES URBAINS :

Le résultat de clôture en section de fonctionnement se solde par un excédent de fonctionnement de 542 382,31 € et un solde de réalisation de -13 862,94 € en investissement.

L'enveloppe globale des investissements a été de 13 592 € en 2012 s'établira aux alentours de 13 500 €.

Les recettes générées par ce budget en 2012 :

- fonctionnement : 1 114 904€ (parkings : 1 109 659 € + redevances : 3 857 € + billetterie Baronnet : 1 388 €)
- investissement : 50 928€ (ces recettes concernent les amortissements : installations spécifiques, aménagement matériel, installations, matériel de bureau et informatique)
En 2010 : 59 913 €, en 2011 : 43 603 €).

Depuis 2006 un renouvellement progressif des infrastructures et du matériel des parkings a été mené. Les coups de maintenance trop élevés pour du matériel vétuste et le souhait de modernisation ont encouragé ces investissements. L'objectif était d'optimiser les interventions.

Le service des régies va rénover ses outils de gestion. De nouveaux logiciels vont être mis en place et vont permettre une gestion modernisée et en adéquation avec les nouvelles exigences de dématérialisation.

D – CHAMBRE FUNERAIRE :

La chambre funéraire était une régie autonome fiscalement soumise compte tenu de son activité. La gestion de cette structure a fait l'objet d'une mise en concurrence dans le cadre d'une Délégation de Service Public. La chambre funéraire est depuis le 20 mai 2011 attribuée à la société de Pompes Funèbres SAEZ Jean Louis pour une durée de 8 années contre le versement d'une redevance de 5 000€ par an indexé sur l'indice des prix à la consommation.

Le budget est maintenu jusqu'à extinction de la dette et de l'obligation d'amortir les biens immeubles. Le résultat de clôture en section de fonctionnement se solde par un excédent de 999,87 € de fonctionnement et un solde de réalisation de 37 066,63 € en investissement.

ANNEXES

EVOLUTION des taxes locales entre 1988 et 2013

	TH	TFB	TFNB	TP	TOM
1988	5,66	8,06	20,83	7,33	4,55
1989	7,01	9,98	25,79	9,07	4,67
1990	7,28	10,37	26,79	9,42	
1991	7,23	10,31	26,62	9,36	
1992	7,53	10,74	27,72	9,75	
1993	7,98	11,38	29,37	10,33	
1994	8,14	11,6	29,94	10,53	5,06
1995	8,36	11,92	30,76	10,82	
1996	8,84	12,61	32,54	11,45	
1997	8,99	12,83	33,1	11,65	
1998	9,07	12,95	33,4	11,76	5,7
1999	9,07	12,95	33,4	11,76	6,4
2000	9,07	12,95	33,4	11,76	6,32
2001	9,13	13,04	33,63	11,84	
2002	9,28	13,24	34,15	11,93	6,37
2003	9,52	13,58	35,03	12,27	6,5
2004	9,69	13,82	35,65	12,4	6,47
2005	9,87	14,07	36,31	12,8	6,5
2006	9,92	14,14	36,5	13,07	6,5
2007	9,92	14,14	36,5	13,46	7
2008	9,92	14,14	36,5	13,83	7,15
2009	9.99	14.24	36.75	14.28	8.65
2010	9.99	14.24	36.75		8.80
2011	9.99	14.24	36.75		8.95
2012	9.99	14.24	36.75		
2013	9.99	14.24	36.75		

Populations légales en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2013¹

Commune du Grau-du-Roi	
Population municipale	8 178
Population comptée à part :	99
Population totale	8 277

1. Définitions des catégories de population²

Le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 fixe les catégories de population et leur composition.

La **population municipale** comprend les personnes ayant leur résidence habituelle sur le territoire de la commune dans un logement ou une communauté, les personnes détenues dans les établissements pénitentiaires de la commune, les personnes sans abri recensées sur le territoire de la commune et les personnes résidant habituellement dans une habitation mobile recensées sur le territoire de la commune.

La **population comptée à part** comprend certaines personnes dont la résidence habituelle est dans une autre commune mais qui ont conservé une résidence sur le territoire de la commune :

- les personnes mineures dont la résidence familiale est dans une autre commune mais qui résident, du fait de leurs études, dans la commune ;
- les personnes ayant une résidence familiale sur le territoire de la commune et résidant dans une communauté d'une autre commune ; la communauté faisant partie de la liste suivante :
 - o services de moyen ou de long séjour des établissements publics ou privés de santé, établissements sociaux de moyen ou long séjour, maisons de retraite, foyers et résidences sociales ;
 - o communautés religieuses ;
 - o casernes ou établissements militaires ;
- les personnes majeures âgées de moins de 25 ans ayant leur résidence familiale sur le territoire de la commune et qui résident dans une autre commune pour leurs études ;
- les personnes sans domicile fixe rattachées à la commune au sens de la loi du 3 janvier 1969 et non recensées dans la commune.

La **population totale** est la somme de la population municipale et de la population comptée à part.

¹ Après parution préalable au décret d'authentification au Journal officiel.

² Pour plus de précisions, il est possible de consulter le texte du décret n°2003-485 du 5 juin 2003 sur le site internet insee.fr à la rubrique Recensement de la population.

2. Les principes

Depuis janvier 2004, le recensement de la population résidant en France est réalisé par enquête annuelle. Chaque commune de moins de 10 000 habitants est recensée tous les cinq ans, à raison d'une commune sur cinq chaque année. Afin d'assurer l'égalité de traitement de l'ensemble des communes, il convient de calculer pour chacune d'elles des populations à une même date de référence. La méthode retenue consiste à produire, pour chaque commune, des populations prenant effet juridique le 1^{er} janvier 2013 mais calculées en se référant à l'année milieu des cinq années écoulées soit le 1^{er} janvier 2010.

3. Détermination de la population municipale

La population municipale de la commune est égale à la somme des populations calculées comme indiqué ci-après.

a) La population des ménages

La population est calculée en ramenant les résultats de la collecte en 2010. Pour ce faire, on utilise la tendance observée sur la commune entre la dernière population légale au 01/01/2009 et les résultats de l'enquête de recensement de 2012.

On ajoute ensuite la population recensée dans les hôtels.

b) La population des communautés

La population est calculée en ramenant les résultats de la collecte 2012 en 2010. Pour cela on utilise la tendance observée sur chaque communauté entre les effectifs en 2009 de la dernière population légale et les résultats de l'enquête de recensement de 2012.

N.B. : les élèves internes mineurs recensés dans un établissement scolaire sont comptés dans la population municipale de la commune de leur résidence familiale et dans la population comptée à part de la commune de leur établissement scolaire.

c) La population des habitations mobiles terrestres et des personnes sans abri

Entre deux enquêtes de recensement, pendant cinq ans, la population des habitations mobiles terrestres et des personnes sans abri est maintenue constante. Ce sont donc les effectifs recensés en 2012 qui sont pris en compte jusqu'en 2017, date de la nouvelle collecte.

d) Les mariniers

Les mariniers et les personnes vivant sur les bateaux de ces derniers ont été recensés en 2011, par l'Insee avec le concours du Service des voies navigables. Ils sont comptabilisés dans la commune dans laquelle ils ont déclaré avoir une résidence. Leurs effectifs sont maintenus constants jusqu'à la prise en compte de la nouvelle collecte qui se déroulera au 1^{er} semestre 2016.

4. Le calcul de la population comptée à part

La population comptée à part de votre commune comprend les personnes recensées sur d'autres communes et qui ont conservé une résidence sur la commune. Elle est calculée à partir des informations suivantes :

- pour les personnes ayant une résidence familiale dans votre commune et résidant dans une communauté d'une autre commune (maison de retraite, résidence sociale, caserne, communauté religieuse, etc.) : l'indication de la commune de résidence personnelle sur le bulletin collecté dans la communauté située dans l'autre commune ;
- pour les élèves ou étudiants majeurs de moins de 25 ans ayant leur résidence familiale dans votre commune et résidant dans une autre commune du fait de leurs études : les renseignements figurant dans la liste B des feuilles de logement collectées dans votre commune ;
- pour les élèves mineurs internes dans un établissement de votre commune dont la résidence familiale est dans une autre commune : le recensement des communautés de votre commune ;
- pour les élèves mineurs présents dans un logement ordinaire autre que leur résidence familiale : les renseignements figurant dans la liste C1 des feuilles de logement collectées dans votre commune ;
- pour les personnes rattachées administratives non recensées dans la commune : les listes des préfetures.

La population comptée à part est mise à jour tous les ans au fur et à mesure des enquêtes annuelles de recensement.

5. Le calcul de la population totale

La population totale de la commune est la somme de la population municipale et de la population comptée à part.

6. Données chiffrées utilisées pour le calcul des populations légales

Commune du Grau-du-Roi

1. Population recensée en 2012 : 8 498

dont : - ménages : 8 210

- communautés : 236

- personnes sans abri ou résidant dans une habitation mobile terrestre : 52

2. Population municipale calculée au 1^{er} janvier 2010 : 8 178

dont : - ménages : 7 933

- communautés : 193

- personnes sans abri ou résidant dans une habitation mobile terrestre : 52

- marinières : 0

3. Population comptée à part 1^{er} janvier 2010 : 99

4. Population totale au 1^{er} janvier 2010 : 8 277